



LE DEVOIR

Vol. XCIV N° 116

LE MARDI 27 MAI 2003

87c + TAXES = 1\$

SRAS: Toronto revient sur la liste de l'OMS

À Montréal, un seul cas suspect a été placé sous «surveillance active»

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

La parenthèse aura été de courte durée. Douze jours à peine après avoir été retirée de la liste noire de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Toronto vient d'y retrouver, depuis hier, sa place à titre de «zone de transmission récente du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS)». Ainsi en a décidé la «filiale» sanitaire de l'Organisation des Nations unies (ONU) après la découverte dans les 72 dernières heures de huit nouveaux cas probables parmi 34 cas suspects et la confirmation de trois décès liés au SRAS dans la Ville reine.

Un traitement encore très loin de convenir à Montréal où, depuis ce renouveau viral au Canada, un seul cas suspect a été placé sous «surveillance active», a confirmé hier au *Devoir* la Direction de la santé publique.

La décision prise par l'OMS, après de nombreux échanges avec les autorités sanitaires ontariennes, ne s'accompagne toutefois pas, contrairement à l'avis émis en avril dernier, d'une mise en garde à l'attention des voyageurs pour les dissuader de se rendre à Toronto.

La raison? Le gardien international de la santé publique estime que cette nouvelle vague d'infection a été rapidement endiguée par les responsables ontariens de la santé.

VOIR PAGE A 8: TORONTO

■ L'éditorial de Josée Boileau en page A 6: Toronto et le doute



Un travailleur de la santé portait un masque de protection pour pénétrer à l'hôpital St. Michael de Toronto, hier. Une affiche mettait les visiteurs en garde contre une recrudescence du syndrome respiratoire aigu sévère.

Commandites: des pratiques très lucratives

Des agences touchaient des commissions supplémentaires pour des sous-contrats octroyés à leurs propres filiales, selon un rapport fédéral

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le fameux programme de commandites du gouvernement fédéral a été encore plus payant qu'on ne le croyait pour certaines agences de publicité montréalaises, nous révèle un nouveau rapport de vérification interne du gouvernement.

En effet, on apprend que des agences de communication telles que Groupaction ou Groupe Everest confiaient à l'occasion des contrats obtenus par Travaux publics Canada en sous-traitance à leurs propres filiales et s'octroyaient au passage une commission de 17,65 % sur la valeur totale de la commandite. Ces filiales, souligne le rapport, étaient parfois

situées dans les mêmes locaux que les agences elles-mêmes.

Le mécanisme devenait très payant pour l'agence: cette marge de 17,65 % s'ajoutait à celle de 12 % que l'agence percevait automatiquement pour le seul fait de distribuer l'argent du fédéral aux événements commandités. Pour calculer le coût total pour les contribuables, il faut encore ajouter les 3 % supplémentaires que touchait la firme Media I.D.A. Vision sur chaque transaction pour émettre les chèques.

«Normalement, est-il écrit dans le rapport de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC), si le travail est effectué au sein de l'agence, une commission ne devrait pas être perçue.

VOIR PAGE A 8: PRATIQUES

Les diabétiques pourront-ils dire adieu aux seringues?

Réussite d'une greffe de cellules du pancréas à Vancouver

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

S'il n'en tenait qu'au Dr Mark Meloche, chirurgien au Vancouver General hospital, des milliers de Canadiens diabétiques pourraient bientôt jeter leurs seringues et vivre sans insuline, grâce à la greffe de cellules productrices d'insuline provenant de donneurs décédés.

Hier à Vancouver, le chirurgien a présenté à la presse la toute première de ses patientes, guérie du diabète de type 1, à la suite d'une greffe de cellules provenant du pancréas d'un donneur cadavérique.

Après avoir subi cette intervention en mars dernier, la patiente de 47 ans, Heather-Ann Court, vit depuis deux mois sans les injections quotidiennes d'insuline qui lui tenaient lieu de rituel. Les cellules transplantées, récoltées dans les îlots de Langerhans du pancréas d'un donneur, lui permettent désormais de produire sa propre insuline, de métaboliser le sucre qu'elle ingère et de manger normalement.

VOIR PAGE A 8: DIABÈTE

Les ondes haïtiennes font des vagues

CPAM est la première radio ethnique commerciale à Montréal

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

1610 Depuis quelques mois, ces chiffres semblent avoir été burinés sur l'écran des auto-radios des taxis montréalais. Surtout dans les voitures pilotées par des chauffeurs d'origine haïtienne.

Du centre-ville au Jardin botanique, du plateau Mont-Royal à la Rive-Sud, la fréquence, installée sur la bande AM, est désormais difficile à éviter dans les véhicules à compteur. Tout comme d'ailleurs les sonorités exotiques et enlaidantes qui s'en dégagent, les reportages internationaux sur des sujets ignorés des grands médias nationaux et les publicités vantant des commerces peu connus des «tricotés serrés» qui s'accompagnent régulièrement d'un retentissant: «Vous écoutez CPAM Radio Union.com, la seule radio ethnique de langue française en Amérique du Nord»; lancé avec une voix pleine de soleil. Première radio ethnique commerciale, aurait-on pu ajouter.

VOIR PAGE A 8: ONDES



En direct du «studio Anne-Marie Pierre», du nom de la mère du fondateur de la station, Sony Clergé (au micro), Jean-Ernest Pierre, Steve Jecrois, Judith Laventure et Junie Limage tentent chaque jour de faire rayonner la diversité culturelle dans le ciel radiophonique de Montréal.

Compressions

Bécharde veut épargner les démunis

Le ministre cherche à maintenir les garderies à 5 \$

CLAIRANDRÉE CAUCHY
LE DEVOIR

Aux prises avec de douloureuses demandes de compressions budgétaires de la part du Conseil du trésor, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF), Claude Bécharde, assure qu'il «va tout faire pour sauver la mise au niveau des démunis» et «chercher par tous les moyens à garder le système des garderies à 5 \$ par jour».

Il réagissait aux informations publiées hier par *Le Devoir* voulant que le Conseil du trésor ait exigé du MESSF des compressions allant de 300 à 500 millions. Le ministre n'a toutefois pas voulu avancer de chiffres quant au montant des compressions attribué à son ministère avant que le budget ne soit déposé.

VOIR PAGE A 8: BÉCHARD

Air Canada s'entend avec les TCA

Air Canada a conclu hier une entente qualifiée de cruciale avec ses préposés au service à la clientèle. Le transporteur a fait accepter jusqu'à 827 licenciements au syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), qui représente les quelque 6000 agents de vente. L'entente de trois ans doit également permettre des économies annuelles de 150 millions.

■ À lire en page B 1

INDEX

7	78313 000651	8	
Annouces.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics.....	B 4	Météo.....	B 5
Bourse.....	B 2	Monde.....	A 5
Culture.....	B 7	Mots croisés.....	B 5
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7



YING CHEN

QUERELLE D'UN SQUELETTE AVEC SON DOUBLE

Un cri de révolte contre les limites du temps et du corps



ROMAN
168 PAGES • 19,95 \$

Boréal
40 ans
www.editionsboreal.qc.ca

• LES ACTUALITÉS •



Trois services de police ont annoncé la mise sur pied du projet Amber au Québec.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Enfants kidnappés

Le projet Amber s'implante au Québec

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Les yeux et les oreilles des Québécois seront mis à profit pour retrouver les enfants victimes d'enlèvement à l'échelle de la province.

Le Service de police de Montréal (SPVM), la Gendarmerie royale du Québec (GRC) et la Sûreté du Québec (SQ) ont annoncé hier l'implantation du programme Amber (Alerte médiatique bûit enfant recherché) partout au Québec.

Amber repose sur une solide collaboration entre la police, les médias et des organismes comme le Réseau enfants retour Canada, l'Association des centres d'urgence 911, le ministère provincial des Transports et la SAAQ. Le programme vise à fournir une réponse rapide des autorités civiles et policières lorsqu'un enfant tombe sous la main d'un ravisseur. Les policiers alertent d'urgence les médias, qui transmettent à leur tour l'information au grand public. La collaboration de la presse électronique permet

tra à l'alerte Amber d'atteindre 65 % des parts de marché à la radio et 67 % des parts à la télé.

En matière de kidnapping, c'est dans les premières heures que se décide la vie ou la mort d'un enfant. Selon une étude réalisée par le Département de la justice américain en 1993, les enfants assassinés à la suite d'un enlèvement ne survivent pas à la première heure de captivité dans 44 % des cas, aux trois premières heures dans 74 % des cas et à la première journée dans 91 % des cas. Si meurtre il y a, il survient au premier jour de

l'enlèvement neuf fois sur dix.

L'alerte Amber sera réservée aux cas d'enlèvements de mineurs dont la vie ou la sécurité est sérieusement menacée.

L'enlèvement parental pourra faire l'objet d'une alerte s'il y a un risque pour la sécurité de l'enfant ou si le parent fautif risque de fuir à l'étranger. Le Québec a connu 237 enlèvements d'enfants l'an passé, et la majorité de ces délits étaient l'œuvre d'un parent. Sur le total, 15 jeunes n'ont jamais été retrouvés.

Avec la Presse Canadienne

Vache folle

Le Québec n'a pas à souffrir du mal albertain, dit Charest

L'embargo devrait s'appliquer aux seules provinces touchées

JOCELYNE RICHER
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le Québec n'a pas à être pénalisé parce qu'on a découvert un cas de vache folle en Alberta, a soutenu le premier ministre Jean Charest, hier.

En outre, lorsqu'un pays étranger décrète un embargo sur un produit alimentaire canadien — comme ce fut le cas la semaine dernière pour le bœuf — il ne devrait pas s'appliquer d'un océan à l'autre, mais uniquement à la province visée, a-t-il fait valoir.

M. Charest entend sensibiliser ses homologues provinciaux au cours des prochaines semaines, en vue de les amener à défendre une position commune dans ce dossier. Il faudrait, selon lui, qu'Ottawa négocie avec les pays étrangers pour qu'un éventuel embargo ne touche qu'une province et non le pays tout entier, comme c'est le cas actuellement.

«Dorénavant, lorsqu'il se présentera une situation comme celle-là, il faudrait qu'on puisse avoir une approche régionale. Au lieu que ce soit dans tout le Canada, qu'on puisse reconnaître que si le problème est clairement associé à une région — l'Alberta, par exemple — qu'on prenne les mesures nécessaires pour l'Alberta, mais qu'on évite d'appliquer ça au Québec, si, dans le cas du Québec, le problème n'existe pas», a dit M. Charest, lors d'un point de presse, à la suite d'une rencontre avec le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, Pat Binns.

Selon M. Charest, le Québec n'a rien à voir avec la crise de la vache folle, qui secoue présentement l'Alberta, et n'aurait donc jamais dû être visé par l'embargo imposé par huit pays ayant décidé de ne plus importer de bœuf canadien: les États-Unis, l'Australie, le

Japon et la Corée du Sud, Singapour, la Nouvelle-Zélande, l'Indonésie et la Barbade.

«Normalement, on n'aurait pas dû subir les conséquences de ce qui vient d'arriver», a soutenu M. Charest, qui fera pression sur Ottawa pour que les choses changent. «Il faut que le gouvernement fédéral soit dans le coup», a-t-il dit. M. Charest aura prochainement deux occasions de faire avancer ce dossier: une conférence téléphonique des premiers ministres provinciaux, en juin, qui sera suivie, en juillet, par la conférence annuelle des premiers ministres, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Jusqu'à maintenant, un seul cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), mieux connue sous le nom de maladie de la vache folle, a été répertorié au Canada, dans une ferme albertaine. L'ESB ne se transmet pas d'un animal à l'autre, mais peut l'être par l'ingestion de nourriture contaminée, les farines animales, par exemple. Mais il est interdit depuis 1997 de donner ce type de farine aux bovins du pays.

M. Charest a rappelé que le système d'inspection québécois était reconnu pour sa rigueur exemplaire.

La prise de position du premier ministre Charest fait écho à la sortie, la semaine dernière, de l'Union des producteurs agricoles (UPA), qui revendiquait elle aussi l'adoption d'embargos sur une base régionale.

Chaque semaine, le Québec produit et commercialise 4000 bovins, d'une valeur de quelque 4,5 millions. Plus de 60 % de cette production est exportée vers les États-Unis. On estime que plus de 16 000 fermes bovines du Québec pourraient à terme être affectées par des pertes subies à la suite de cet embargo.

Il faut éviter de consommer la cervelle et la moelle

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Pour être à l'abri de la variante humaine de la maladie de la vache folle ou maladie de Creutzfeldt-Jacob, faut-il éliminer toute chair bovine et saignante de notre assiette? La viande rouge est exempte de prions, rappelle Sylvain Quessy de la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Seuls les tissus nerveux, dont le cerveau et la moelle épinière, peuvent être infestés par les prions, ces protéines anormales qui se fixent à la surface des neurones.

Les gourmets friands de cervelle de veau sont probablement les personnes qui sont les plus exposées au risque de contracter la maladie, précise le chercheur qui est titulaire d'une chaire de recherche en salubrité des viandes. «Certaines études montrent que les veaux nés de vaches atteintes de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ont davantage de risques d'être contaminés que les autres, dit-il. Ces jeunes animaux ne manifesteront pas encore la maladie, mais ils auraient acquis le prion anormal qui est responsable de l'ESB. Et les consommateurs qui ingéreraient le cerveau de ces bêtes pourraient ainsi être contaminés.»

Mais encore là, seule une catégorie de personnes dotées d'une prédisposition génétique, qui rend les protéines membranaires de leurs cellules nerveuses vulnérables à l'effet dévastateur du

prion de l'ESB seraient frappées par la maladie, indique le spécialiste de l'hygiène vétérinaire.

Parmi les autres hypothèses avancées pour expliquer comment des humains pourraient contracter le prion d'une vache folle, on souligne une possible contamination des quartiers de viande situés à proximité de la moelle épinière lors de leur coupe. «Rattachée à la colonne vertébrale, la chair des T-bones et rib steaks est plus susceptible d'être contaminée», souligne M. Quessy. Considérés comme des portions de haute qualité, ces quartiers de viande sont rarement utilisés pour préparer le bœuf haché. Ce dernier serait plutôt exposé à un risque accru de contamination par la bactérie Escherichia coli O157:H7. De plus, les chercheurs n'ont relevé aucune présence de prions dans les nerfs périphériques des animaux atteints de l'ESB.

Une méthode employée pour rendre les animaux inconscients avant leur abattage a aussi été soupçonnée d'être une source de contamination de la viande offerte aux consommateurs.

«Pour insensibiliser les bovins, on peut utiliser un percuteur ayant la forme d'une tige de métal qui perce le crâne et insuffle de l'air comprimé dans la cavité crânienne», explique Sylvie Farez, vétérinaire et épidémiologiste à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). «La pression d'air est si forte que tous les tissus cérébraux sont détruits et propulsés dans l'organisme.»

Ce type de percuteur induit des hémorragies dans le cerveau qui permettent à certaines cellules nerveuses de se propager dans la circulation sanguine, ajoute Sylvain Quessy. Et comme tous les muscles sont irrigués par les vaisseaux sanguins, les prions fixés aux neurones présents dans le sang peuvent ainsi s'immiscer dans la chair. «Des expérimentations ont toutefois montré que moins de 2 % des animaux ayant souffert de l'ESB portaient des cellules nerveuses dans leur circulation», précise-t-il.

«Cette technique d'insensibilisation fut couramment employée au Canada», souligne Sylvie Farez. Mais en raison du risque de contamination et par mesure de prévention de l'ESB, elle a été bannie en mai 2000.

Dimanche, il sera trop tard pour décrocher :

1 800 463-5229

En vente jusqu'à samedi

2,00 %

la première année

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

Encaissables en tout temps sans pénalité.

Capital garanti à 100 %.

Achat à partir de 100 \$.

En vente jusqu'au 31 mai.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de mai, de 10 h à 16 h. Passez nous voir au 2000, av. McGill College à Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et les samedis de mai, de 10 h à 16 h. Visitez le www.placementsqc.gouv.qc.ca

Épargne Placements

Québec



1007, rue LAURIER ouest, Outremont
Tél.: 274-2442

LE DEVOIR

POLITIQUE



Michel David

Visa le noir...

Jusqu'à présent, il semblait acquis que les libéraux de Jean Charest avaient renoncé à dépoussiérer le dossier constitutionnel avant longtemps. En un sens, c'était plutôt rassurant. Au reste, le gouvernement a déjà beaucoup de pain sur la planche avec sa «réingénierie» et ses compressions budgétaires, en attendant le psychodrame des défusions.

L'entrevue que le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, a accordée au collègue Robert Duttisac, la semaine dernière, laisse toutefois perplexe. Après avoir fait bon accueil aux revendications de Terre-Neuve, qui voulait revoir les conditions de son adhésion à la fédération canadienne, voilà maintenant qu'il encourage l'Alberta à relancer les discussions sur le Sénat triple E, auquel il se montre favorable. Ça ne tombera sûrement pas dans l'oreille d'un sourd.

Les propos du ministre sont un peu décousus, mais il donne l'impression de proposer une sorte de troc aux partisans du triple E dans l'ouest du pays: appuyez mon Conseil de la fédération et j'appuierai votre Sénat.

Les rares personnes à s'intéresser encore à ces questions au Québec seraient sans doute d'avis que l'un devrait remplacer l'autre, de manière à éviter le double emploi. Le rapport Pelletier, qu'il serait peut-être temps de relire, est cependant très clair: «Nous ne sommes pas de ceux qui préconisent l'abolition pure et simple du Sénat et son remplacement par un éventuel Conseil de la fédération. Nous préférons, pour l'instant, mettre l'accent sur la complémentarité de ces institutions.»

Il n'y a sans doute qu'au Canada où l'on peut participer à une réforme majeure de la Constitution, tout en prétendant ne pas y adhérer. «Ce n'est pas en réglant un ou deux dossiers ponctuels, qui sont des dossiers limités, que ça amènerait l'adhésion du Québec au compromis de 1982», plaide M. Pelletier.

Remarque, il est déjà assez singulier qu'un représentant officiel du gouvernement du Québec qualifie de «compromis» le coup de force perpétré par le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau, avec la bénédiction des neuf provinces anglophones.

Il est tout aussi étonnant qu'un éminent professeur de droit constitutionnel puisse considérer comme un «dossier limité» une réforme du Sénat fondée sur le principe de l'égalité des provinces, qui aurait forcément pour effet de diminuer le poids relatif du Québec au sein de la fédération.

Une des cinq conditions que le gouvernement Bourassa avait posées pour signer l'acte constitutionnel de 1982 était l'octroi d'un droit de veto sur toute modification aux institutions fédérales, notamment le Sénat. Au lac Meech, en 1987, les premiers ministres avaient donc résolu d'enchâsser dans la Constitution le principe du consentement unanime des provinces. C'est seulement à l'occasion d'une conférence ultérieure qu'on avait convenu d'examiner le contenu d'une éventuelle réforme du Sénat.

L'accord ayant échoué pour les raisons que l'on sait, les modifications aux institutions fédérales, sauf en ce qui concerne la composition de la Cour suprême, tombent toujours sous le coup de la règle dite du «7-50» établie en 1982, c'est-à-dire que l'assentiment de sept provinces totalisant 50 % de la population canadienne suffit.

Quand il a décidé de signer ce véritable fouillis qu'était l'accord de Charlottetown, en août 1992, on a reproché à Robert Bourassa de souscrire à une formule d'amendement qui accordait au Québec un droit de veto sur la réforme du Sénat... après qu'elle eut eu lieu. Le gouvernement Charest ne serait pas mieux avisé d'ouvrir la porte à une réforme du Sénat qui pourrait se conclure sur une entente insatisfaisante pour le Québec.

M. Pelletier est un homme d'une grande civilité, qui n'aime pas les gros mots. Parler d'un «malaise» au sein de la fédération, en raison de «l'insensibilité» fédérale à la nécessité de respecter les champs de compétence des provinces, relève de l'euphémisme. Son désir de trouver un moyen de mieux encadrer le pouvoir de dépenser d'Ottawa ne fait aucun doute. En tout respect, on peut toutefois se demander s'il sait bien ce qu'il veut.

Officiellement, la reconnaissance de la spécificité québécoise, peu importe le terme qu'on choisirait, fait toujours partie du principe du programme constitutionnel du PLQ, même si aucune échéance n'est fixée. Pourtant, M. Pelletier déplore que les provinces canadiennes, notamment le Québec et l'Ontario «évaluent trop distinctement l'une de l'autre».

S'il croit ce qu'il a écrit dans son rapport, c'est-à-dire que «la formule fédérale n'exclut aucunement l'asymétrie dans les rapports entre les partenaires fédératifs», il devrait plutôt s'en féliciter.

Il assure vouloir «défendre d'urgence certaines compétences du Québec qui touchent à des secteurs névralgiques pour l'identité québécoise», comme la santé et l'éducation, mais le Conseil de la fédération serait appelé à définir des normes et des objectifs communs. Dans son rapport, il prévoit que le Conseil pourrait se transformer plus rapidement qu'on ne le croit en «une véritable autorité décisionnelle».

En matière de relations internationales, la position du Québec, telle que Paul Gérin-Lajoie l'a énoncée en 1965, est fondée sur le principe du prolongement international de ses compétences constitutionnelles.

Le Conseil de la fédération imaginé par M. Pelletier comprendrait notamment un Secrétariat aux relations internationales, qui examinerait comment les provinces pourraient être associées aux traités internationaux qui mettent leurs compétences en cause. Précisément pour les raisons d'identité qu'il évoquait lui-même, on peut très bien imaginer que les intérêts du Québec et des autres provinces diffèrent. Lesquels primeront, pensez-vous?

M. Pelletier prétend vouloir contrer l'unilatéralisme d'Ottawa avec sa «cogestion interprovinciale», mais il pourrait bien se tromper de cible.

mdavid@ledevoir.com

Des citoyens se font voler leur N.A.S.

Un fonctionnaire aurait accédé illégalement à des informations personnelles d'au moins 200 Canadiens

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Environ 200 Canadiens ont été victimes d'un vol d'informations personnelles détenues par l'Agence canadienne des douanes et du revenu, a confirmé hier la ministre du Revenu, Elinor Caplan. La GRC fait actuellement enquête, mais le gouvernement est assez inquiet des retombées de cette affaire pour offrir, en cas de besoin, aux personnes concernées un nouveau numéro d'assurance sociale.

«Nous avons été informés l'automne dernier qu'il y aurait peut-être un problème. Notre unité d'enquête interne a revu nos quelque 30 millions de dossiers et, à la fin mars, nous avons fait appel à la GRC», a indiqué Mme Caplan, avant de préciser que «moins de 200 personnes» étaient touchées.

La ministre assure qu'aucune information fiscale ou financière n'a été subtilisée, mais elle reconnaît qu'il y a eu accès électronique non autorisé à des noms, adresses, dates de naissance et numéros d'assurance sociale. Or, c'est cette information qui peut permettre à quelqu'un de se forger une nouvelle identité pour obtenir, entre autres, une ou des cartes de crédit ou avoir accès à certains dossiers personnels détenus par d'autres organismes publics et privés.

Mme Caplan n'a pas nié que ce risque existait, mais

a souligné que l'Agence s'employait à joindre toutes les personnes affectées. Ce processus devait se terminer hier. Il reviendra ensuite à chaque citoyen de vérifier qu'on n'a pas usurpé son identité. Si les victimes constatent un problème, le gouvernement fédéral pourrait aller jusqu'à leur émettre un nouveau numéro d'assurance sociale, a ajouté la ministre.

Elle n'a pas précisé cependant si son ministère viendrait en aide aux personnes forcées, à cause d'un changement de numéro d'assurance sociale, de remettre à jour leurs dossiers auprès de leur employeur, leurs institutions financières, de crédit et ainsi de suite.

De plus, sous prétexte de ne pas nuire à l'enquête de la GRC, elle n'a pas voulu dire si l'information avait été vendue à un tiers ou si l'employé soupçonné, qui ne travaille plus pour l'Agence, avait été congédié ou était parti de son propre chef. La police a toutefois obtenu un mandat au cours des derniers jours pour saisir l'ordinateur de l'employé.

L'Agence revisite ses systèmes de surveillance et de contrôle pour maintenir la confiance des citoyens, a dit la ministre. «Si des changements doivent ou peuvent être apportés, ils le seront», a-t-elle ajouté.

Au bureau du commissaire à la protection de la vie privée, George Radwanski, on ne pouvait offrir aucun commentaire hier, mais on disait examiner la question.

Le cadeau du chef



REUTERS

LE CHEF CONSERVATEUR Joe Clark a présenté à la Chambre des communes le nouveau député de Perth-Middlesex, Gary Schellenberger, élu lors d'une élection partielle en Ontario. Le parti Progressiste-conservateur a désormais plus de sièges au parlement que le Nouveau Parti démocratique. C'était, en quelque sorte, un cadeau de Joe Clark à son successeur, puisque les conservateurs doivent élire un nouveau chef en fin de semaine prochaine à Toronto.

Immigration

Courchesne compte sur l'entreprise privée

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le gouvernement libéral envisage d'accroître les niveaux d'immigration dans une perspective de développement économique et demandera un effort particulier au milieu des affaires.

Pour l'instant, il n'est pas question d'obliger les entreprises à donner un accès privilégié à l'embauche des nouveaux arrivants. L'idée fait toutefois partie de la réflexion de la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Michelle Courchesne.

«On va l'analyser. [...] Mais je ne suis pas très bureaucratique. Je ne veux pas parler tout de suite en termes de normes. Moi, je préfère parler en termes de moyens d'action. Pour l'instant, je ne peux pas les préciser», a indiqué vendredi dernier en entrevue au Devoir la ministre Courchesne.

En prévision de la commission parlementaire qui doit étudier l'automne prochain les niveaux d'immigrations, comme prévu tous les trois ans, Mme Courchesne s'emploiera à «redire l'importance de l'apport de l'immigration» aux différents acteurs économiques comme les entreprises et les chambres de commerce.

«Il y a du travail de sensibilisation et de rapprochement à faire avec le milieu des affaires, les entreprises et les employeurs. Il y a encore une certaine méconnaissance de l'immigration. C'est un apport positif à un développement d'affaires», a plaidé Michelle Courchesne qui souhaite orienter les immigrants là où il y a pénurie de main-d'œuvre. Du coup, elle entend mettre l'accent sur le plan de régionalisation qui ne donne pas les résultats escomptés depuis sa mise en œuvre en 2000.

Dans les prochains jours, Mme Courchesne rencontrera son homologue fédéral, le ministre de l'Immigration, Denis Coderre. Elle lui demandera la levée de «beaucoup de petits irritants bureaucratiques». Dans son champ d'action provincial, elle compte éga-

lement s'attaquer aux obstacles d'intégration des immigrants au marché du travail, comme la reconnaissance des acquis et l'équivalence des diplômes.

Les intentions de la nouvelle ministre s'expriment dans le contexte d'une chute du nombre de Québécois — qui entraîne une baisse des paiements fédéraux de transfert de péréquation — ainsi que du vieillissement de la population. «On a une situation démographique préoccupante quand on projette les chiffres sur les dix prochaines années. Le besoin d'accueillir une nouvelle population, il est réel, il est indéniable», a affirmé Michelle Courchesne qui n'entend pas pour autant suivre les traces de son prédécesseur qui ambitionnait de présenter une politique nationale de la population.

Par contre, elle mettra en œuvre les cérémonies d'accueil des nouveaux arrivants, héritées du gouvernement péquiste. Pour ce qui est du délai de carence de trois mois imposé aux immigrants avant qu'ils ne puissent obtenir une carte d'assurance maladie, Mme Courchesne n'a pas décidé si elle remplira immédiatement l'engagement de son parti de l'éliminer. Elle a toutefois donné l'assurance que son ministère serait plus transparent quant à l'utilisation des fonds que le gouvernement canadien verse annuellement au Québec pour l'accueil et l'intégration des immigrants.

Celle qui se présente comme une femme de terrain, prévoit une tournée des différentes communautés culturelles au cours de l'été, question de s'imprégner de la réalité des immigrants. C'est avec ce même esprit pragmatique que Mme Courchesne entend revoir le rôle du ministère, ce qui s'inscrit dans le projet de «réingénierie de l'État» tel qu'annoncé par le premier ministre Jean Charest. «C'est évident que le ministère va être questionné dans sa forme actuelle. Je l'ai dit aux employés. [...] C'est vrai qu'il y a des gens qui frissonnent. Mais quand on fait l'exercice, on réalise qu'on peut aller plus loin», a soutenu la ministre qui croit au partenariat et aux nouvelles façons de faire.

Création d'un bureau de négociations sur le déséquilibre fiscal

Charest ne veut pas bousculer ses homologues

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le premier ministre Jean Charest n'est pas encore prêt à demander à ses homologues de créer un Bureau de négociations sur le déséquilibre fiscal, encore moins un Conseil de la fédération. Mais il s'assurera que ces deux sujets seront inscrits à l'ordre du jour de la Conférence des premiers ministres provinciaux en juillet.

Hier, M. Charest a reçu le premier ministre de l'Île-de-Prince-Édouard, Pat Binns, qui est l'hôte de cette année, selon la règle de l'alternance, de la 44^e Conférence des premiers ministres provinciaux. Les deux hommes ont discuté de l'ordre du jour de cette conférence qui se déroulera du 9 au 11 juillet prochain à Charlottetown. «Je ne demande pas aux premiers ministres de dire oui ou non à ces propositions avant que nous soyons à l'étape de les présenter plus formellement», a dit M. Charest qui, en campagne électorale, avait promis de créer en quelques semaines le Bureau de négociations sur le déséquilibre fiscal.

Hier, Pat Binns n'a pas montré d'empressement à créer ces nouvelles instances bien qu'il trouve constructifs ce «concept» et ces «idées» avancées par son homologue québécois. «On n'a pas institutionnalisé de mécanisme pour transiger avec Ottawa au niveau du premier ministre. Et cela a nui au progrès», a souligné M. Binns. «Ces idées ont beaucoup de mérite». M. Binns a rappelé qu'en sept ans — depuis qu'il est premier ministre de sa province —, il n'y a eu que deux rencontres officielles avec le premier ministre canadien pour discuter de problèmes majeurs comme le sous-financement de la santé.

Certaines provinces souhaitent des changements constitutionnels. C'est le cas de l'Alberta, qui préconise la création d'un Sénat triple E (élu, égal et efficace), et de Terre-Neuve, qui réclame davantage de pouvoirs en matière de pêcheries, notamment. Dans une entrevue au Devoir la semaine dernière, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, estimait que la formule du Sénat triple E méritait d'être analysée et ne pouvait pas être rejetée a priori. Pour M. Binns, il est encore trop tôt pour entamer des discussions de nature constitutionnelle.

La tentation constitutionnelle

Selon la critique de l'opposition officielle en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes, Daniel Turp, le gouvernement Charest, en acceptant que des provinces ouvrent la boîte de Pandore constitutionnelle, joue un jeu risqué. «On s'engage sur un terrain dangereux», a prévenu le député de Mercier.

«Le Conseil de la fédération, ça peut être l'instrument de la réforme constitutionnelle, un lieu de revendications constitutionnelles pour les provinces», estime M. Turp. Le député péquiste juge que Benoît Pelletier a succombé «à la tentation de la réforme constitutionnelle». Or dès que le Québec s'engage dans des négociations constitutionnelles, il est toujours «vulnérable» et peut se voir imposer, par les autres provinces, des changements qui vont à l'encontre des intérêts des Québécois, craint le porte-parole péquiste.

Si le gouvernement Charest persiste à discuter de changements constitutionnels avec les autres provinces, l'opposition péquiste exige qu'il s'engage à consulter la population par voie de référendum sur les modifications qui pourraient résulter des négociations, a indiqué Daniel Turp.

Chrétien a parlé à Bush

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Après un froid diplomatique issu de la position canadienne sur la guerre en Irak, le premier ministre Jean Chrétien et le président américain George Bush se sont finalement adressés la parole, en préparation de la réunion du Sommet du G8.

Les deux hommes ont eu une conversation téléphonique, hier matin, où il a été entre autres question de la situation économique internationale, de la reconstruction de l'Irak, de l'avenir de l'Afrique et de l'envoi des troupes canadiennes en Afghanistan au mois de juillet.

«L'économie est très importante pour le Canada et les États-Unis, et ce sera le focus [de la rencontre du G8]», a expliqué M. Chrétien, à la veille de son départ pour un périple de près de deux semaines en Europe. Il s'agissait de la première conversation entre M. Bush et M. Chrétien, depuis le refus du Canada, en mars, de participer à la guerre en Irak.

M. Chrétien a aussi abordé ces questions avec le président français Jacques Chirac, lors d'une conversation la fin de semaine dernière. Le premier ministre s'est d'ailleurs réjoui que M. Chirac, qui préside la réunion du Groupe des huit pays les plus riches, lui ait demandé d'être à la tête d'une discussion portant sur l'économie.

La situation économique internationale sera au centre du sommet qui s'ouvre le 1^{er} juin, à Evian-les-Bains, en France, sous la protection de 15 000 policiers et soldats. La croissance économique canadienne dépasse celle de tous les autres membres du groupe.

«Leur sherpa a recommandé que le Canada fasse la présentation sur l'économie, puisqu'ils constatent que notre situation a été constante au cours des 10 dernières années», a déclaré M. Chrétien, qui participera à son dixième et dernier sommet des pays membres du G8 avant de quitter la vie politique, en février 2004.

M. Chrétien laisse derrière lui la crise de la pneumonie atypique et celle de la vache folle pour s'envoler, aujourd'hui, d'abord pour Athènes, où il participera au sommet annuel du Canada et de l'Union européenne. Il rejoindra ensuite la quarantaine de leaders mondiaux qui participeront aux célébrations du 300^e anniversaire de Saint-Petersbourg, en Russie.

Par la suite, les dirigeants du Canada, de France, de Grande-Bretagne, d'Allemagne, d'Italie, du Japon, de Russie et des États-Unis se réuniront du 1^{er} au 3 juin à Evian.

• LES ACTUALITÉS •



ARCHIVES LE DEVOIR

NATURE

Le Québec marque profondément son territoire

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

C'est au Québec qu'on retrouve la plus grande partie des territoires canadiens artificialisés par l'activité humaine, indique un premier bilan, dévoilé hier à Toronto, des impacts cumulatifs dans les écosystèmes du Canada, dressé par le Fonds mondial pour la nature (WWF pour World Wildlife Fund).

Selon la compilation du WWF auprès de chercheurs de tous les horizons, le Québec cumule sur son territoire 18,2 % de tous les territoires portant une « empreinte humaine » inaltérable, suivi par l'Alberta (avec 17,8 % du total canadien), la Colombie-Britannique (16,4 %), la Saskatchewan (13,9 %) et l'Ontario au cinquième rang avec 13,5 % des aires artificialisées au pays.

Si on répartit ses territoires artificialisés sur sa surface globale, le Québec passe au septième rang pour le pourcentage de territoire portant une empreinte humaine indélébile. Les trois grandes causes d'altération des écosystèmes québécois sont les grands barrages hydroélectriques, les coupes forestières jusque dans la forêt boréale et l'agriculture dans toute la vallée du Saint-Laurent et de l'Outaouais, explique Alex Morgan du WWF.

L'Ontario vient pour sa part au premier rang pour l'intensité de la pollution toxique générée sur un territoire provincial. Si le Québec vient au deuxième rang, il vient loin derrière l'Ontario pour les quantités générées. L'Ontario vient d'ailleurs en tête des provinces et États nord-américains pour la production de toxiques alors que le Québec se situe entre le 21^e et le 27^e rang selon les produits, dans le dernier bilan de l'ALENA.

Côté palmarès, le Québec est avec le Nouveau-Brunswick la province qui protège le moins son capital biophysique, soit 22 % seulement. En comparaison, l'Ontario protège 40 % de sa biodiversité globale. Quant aux aires protégées, le bilan du WWF limite à 3,5 % le pourcentage d'aires vrai-

ment protégées au Québec alors que le gouvernement soutient en protéger plus de 5 %. Mais c'est parce que Québec inclut dans son bilan la totalité de l'île d'Anticosti, explique Nathalie Zinger, alors qu'il y permet la coupe de bois et qu'il ajoute deux aires de mise-bas des caribous où l'exploitation minière est permise, contrairement aux critères internationaux.

Espèces vivantes

Le bilan des espèces vivantes produit par le WWF, qui comble l'absence de bilan similaire par le gouvernement canadien, indique que l'écosystème le plus menacé au Canada est la prairie naturelle, dont il reste seulement 0,9 %. Les mammifères marins sont le groupe qui a subi les pertes les plus importantes au plan régional. Sur 12,5 % du territoire canadien, le nombre d'espèces disparues dépasse 50 % et dans 21 % du territoire, la disparition d'espèces présentes avant l'arrivée des Blancs dépasse 20 %. On retrouve dans ces catégories le carcajou, disparu à peu près complètement de l'Est du pays, le bison et le grizzly dans l'Ouest.

Les amphibiens se portent tout aussi mal, surtout dans le sud du Canada, où le bilan du WWF indique que 70 % des reptiles et 35 % des amphibiens ont disparu de régions entières. Quant aux ressources maritimes, la moitié des écorégions connaissent des pertes d'espèces supérieures à 20 % et des pourcentages encore plus importants quant aux effectifs des espèces restantes. Sur terre, le quart des espèces de papillons a perdu plus de 20 % de ses anciens habitats. Douze espèces ont totalement été rayées de la carte. En retour, si l'on peut dire, le Canada a hérité d'environ 1500 espèces étrangères envahissantes, dont une seule, la moule zébrée, occasionnera aux États-Unis des pertes de cinq milliards d'ici à 2010.

Pour le WWF, des menaces tout aussi importantes pèsent à terme sur les régions nordiques, dont le réchauffement du climat. Mais on peut encore éviter leur disparition, soutient le WWF, si on y applique le principe de « conserver d'abord ».

Le nombre de demandes d'admission augmente de 21 %

L'Université de Sherbrooke gagne en popularité

La présence d'un jeune recteur médiatique n'est pas étrangère au succès de l'institution

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

L'effet combiné d'un recteur médiatique, d'un plan stratégique audacieux et de la création de nouveaux programmes semble jouer en faveur de l'Université de Sherbrooke, qui récolte une hausse de 21 % de demandes d'admission par rapport à l'an dernier.

Voilà l'interprétation que fait l'université sherbrookoise devant des données récentes qui laissent entrevoir un bond de popularité « spectaculaire » dans les demandes d'admission, dans un contexte où les diplômés de collège sont de moins en moins nombreux. Ces demandes — à ne pas confondre avec les inscriptions, dont le décompte final sera disponible en septembre seulement — ont connu une augmentation globale de 21 % par rapport aux chiffres de l'an dernier.

Au niveau baccalauréat, cette augmentation est de 16 %, contre 34 % pour la maîtrise et 91 % au

doctorat, a indiqué hier la registraire de l'Université de Sherbrooke, France Myette. Au premier cycle, les facultés les plus touchées par ce bond, que l'université elle-même qualifie de « spectaculaire », sont les facultés de droit (32 %), d'éducation physique et sportive (24 %), de lettres et sciences humaines (24 %), et de biologie (27 %) et de chimie (38 %), dans ces deux derniers cas grâce à la création spécifique de nouveaux programmes.

De façon amusante, dans son dernier bulletin interne, l'Université attribuait une partie de ce succès soudain à « l'effet Béchard », soit la médiatisation et la grande visibilité de son « jeune et sympathique recteur », Bruno-Marie Béchard.

« Le rayonnement de l'université cette année a une incidence directe dans les demandes d'admission », explique France Myette, registraire de l'UdeS. « Mais l'effet de notre

recteur n'est pas négligeable. »

Cette année seulement, la diffusion d'un reportage par la British Broadcasting Corporation (BBC) et le réseau EuroNews sur l'Université de Sherbrooke, une « université de réputation internationale », reconnue pour ses percées en « recherche de pointe et en pédagogie », a assuré une grande visibilité au recteur, qui est reconnu pour son dynamisme débordant.

« Sa jeunesse [à 38 ans, il est le plus jeune recteur d'université en Amérique du Nord] et son dynamisme, sa grande disponibilité médiatique aussi ont joué en

notre faveur », ne cache pas le directeur des communications de l'UdeS, Jacques Viens, dont les actions publicitaires prévoyaient une grande disponibilité de toute l'équipe, y compris le recteur. Le plan d'action stratégique 2001-2005, la marque de commerce de M. Béchard, visait comme premier

grand défi un « accroissement notable du pouvoir d'attraction », par exemple en devenant le premier choix des candidats à l'admission.

C'est mission accomplie, affirme France Myette, qui se réjouit d'autant plus de ces statistiques qu'elles surviennent dans un contexte où les diplômés de collèges sont en baisse. « Je ne pense pas que tout le monde va vivre ce phénomène », explique la registraire, qui prédit que ce succès local aura une incidence chez les autres universités francophones, qui perdront peut-être une portion de leur clientèle.

La visibilité de certains chercheurs, le renouvellement du corps professoral, la présence de l'université dans certains classements d'université et la disponibilité du recteur expliquent ce phénomène, selon les responsables de l'établissement, qui y voient une manière d'augmenter les inscriptions, mais aussi de recruter des candidats plus talentueux, notamment dans les programmes à capacité d'accueil limitée.



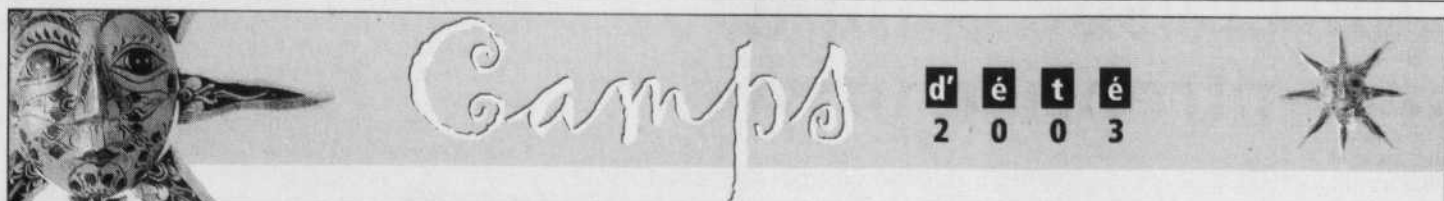
Bruno-Marie Béchard

Je tourne sous la pluie...



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LA CINÉASTE amateur Josephine Macaille a voulu croquer l'éveil de la nature sur le mont Royal, en s'installant en bordure du chemin Camillien-Houde, protégeant tant bien que mal sa boîte à images de la pluie à l'aide d'un parapluie de golf.



Boys & Girls Learn English à Camp MaroMac
Un camp anglais sportif et artistique région du Mont-Tremblant pour les 6 à 16 ans
Un environnement familial où les directeurs et les moniteurs connaissent votre enfant
Session de 2, 3 1/2 ou 7 semaines. Instruction professionnelle. Stage aspirants-moniteurs

36^e SAISON
«Camp MaroMac fait preuve d'un professionnalisme exemplaire dans le monde des camps de vacances» Rapport ACQ

1-800-884-2267 (514) 485-1135
www.maromac.com

Ski nautique • Voile • Escalade • Baseball • Golf • Théâtre • Gymnase • Tennis • Basketball

CAMPS de Jour ARTISTIQUES

Jazz, funky, chanté-dansé, vidéo, mode et théâtre
Spectacle à chaque camp
Tout ce que vous auriez voulu faire à leur âge!

Enfants (à partir de 4 ans) et adolescents

Au ♥ du plateau Mont-Royal
(514) 521-3456
danse-louiselapierre.qc.ca

30^e Louise Lapierre DANSE

L'échalote verte
été 2003

Camp de jour pour enfants

À l'échalote verte, 299 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier à Saint-Lambert
Informations 450-923-9082

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez Micheline Ruelland au (514) 985-3322 ou à mruelland@ledevoir.com

Le patriotisme est à la baisse au Canada

LE DEVOIR

Les Canadiens ressentent de moins en moins le besoin d'afficher leur patriotisme, selon un récent sondage commandé par l'Association d'études canadiennes (AEC). Seulement 50 % des 2002 répondants sondés par Environics estiment que les Canadiens devraient être plus patriotes et montrer ouvertement leur fierté nationale, cette proportion était de 57 % en 2000.

La diminution dans la ferveur patriotique s'observe particulièrement chez les anglophones: de 64 % en 2000, seulement 50 % se prononçaient en faveur d'un plus grand patriotisme en 2003. La situation inverse s'observe au Québec, alors que le sentiment patriotique a augmenté de deux points depuis 2000, pour s'élever à 38 %. Dans l'ensemble du Canada, la diminution du patriotisme est plus marquée chez les jeunes, les personnes âgées et les immigrants.

Par ailleurs, les symboles de l'identité nationale canadienne sont aussi en perte de vitesse dans le cœur des Canadiens. Le drapeau, l'hymne national, la littérature et la musique canadienne, les parcs nationaux ainsi que les sites historiques sont considérés moins importants pour l'identité canadienne

qu'en 2000. Fait à noter, les francophones considèrent Radio-Canada plus importante pour l'identité canadienne, alors que la Société d'État est jugée moins cruciale du côté des anglophones.

EN BREF

Rencontre sur l'équité salariale

(Le Devoir) — Les leaders syndicaux rencontreront vendredi, pour la première fois depuis son assermentation, la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, afin de connaître les intentions réelles du gouvernement Charest au sujet du règlement de l'équité salariale dans le secteur public. Comme l'a révélé *Le Devoir* la semaine dernière, le dossier devait être clos d'ici au 30 juin, mais la partie patronale souhaite reporter le délai jusqu'au mois d'août, ce qui laisse présager un règlement à l'automne seulement. L'intersyndicale (CSN, FTQ, CSQ, SFPQ et FIIQ), qui tient au délai du 30 juin, entend rappeler à Monique Jérôme-Forget que son chef Jean Charest avait promis de régler la question « le plus rapidement possible ».

LE DEVOIR

LE MONDE

RWANDA

Kagamé veut renforcer son pouvoir

EDWARD RWEMA
REUTERS

Kigali — Près de dix ans après le génocide, les Rwandais ont voté hier par référendum sur l'adoption d'une nouvelle Constitution présentée par les adversaires du président Paul Kagame comme le moyen d'instrumentaliser son maintien au pouvoir.

Les partisans du chef de l'Etat préfèrent quant à eux parler d'étape sur la voie de la réconciliation nationale. De source diplomatique, on prédit que les électeurs vont dans leur majorité apporter leur soutien à ce texte autorisant un président à cumuler deux mandats de sept ans et restreignant les capacités d'organisation des partis politiques.

Les magasins et les bureaux ont gardé porte close dans tout le pays, qui compte huit millions d'habitants, afin de permettre aux électeurs de prendre part au vote. Le gouvernement a réquisitionné des véhicules appartenant à des organisations humanitaires pour acheminer les bulletins. «Je vous exhorte à venir nombreux exercer vos droits civiques en participant à un scrutin libre, transparent et juste», a déclaré Kagame, dimanche, dans une allocution télévisée.

Après la clôture du scrutin, le président de la Commission nationale électorale, Chrysologue Karangwa, a évoqué une forte participation et affirmé que la consultation s'était déroulée dans le calme.

Les résultats provisoires sont attendus aujourd'hui. Les observateurs dépêchés sur place par l'Union européenne se prononceront jeudi sur le déroulement du scrutin. Ce vote permettra la tenue d'élections présidentielles et législatives prévues cette année, pour la première fois depuis les années 1960. Il a valeur de test pour le Rwanda, à la recherche de la stabilité après le génocide de 1994 qui avait été précédé de quatre années de guerre civile.

Légitimité

Le gouvernement, dominé par les Tutsis, a fondé sa légitimité sur sa victoire en 1994 contre les extrémistes hutus, alors au pouvoir et responsables du génocide, qui a fait 800 000 morts parmi les Tutsis et les Hutus modérés.

Le gouvernement se targue d'avoir restauré l'ordre et se présente comme un rempart contre de nouvelles violences, mais ses détracteurs assimilent sa mainmise sur toutes les activités politiques à de la répression. Selon eux, la nouvelle Constitution illustre bien cette dérive. «La constitution [que l'on nous propose] confère au gouvernement de vastes pouvoirs permettant de limiter les prises de parole ou les réunions jugées porteuses de divisions», estime l'organisation de défense des droits de l'Homme Human Rights Watch, dont le siège se trouve à New York.

Des analystes jugent pour leur part que le texte prend certes en compte les droits de l'Homme, mais comprend également des clauses destinées à assurer le maintien au pouvoir du Front patriotique rwandais de Paul Kagame. De fait, l'article 52 du projet de Constitution interdit aux partis politiques de s'organiser aux échelons inférieurs et restreint leurs activités à des institutions situées plus haut dans la hiérarchie administrative, ce qui favorise le RPF, au pouvoir.

Le projet de Constitution fait également fréquemment référence à l'unité nationale, posée comme l'objectif premier du gouvernement. Des diplomates soulignent que des violations présumées de l'unité nationale par des responsables du Mouvement républicain démocratique, deuxième parti du Rwanda, ont été invoquées par le parlement (dominé par le RPF) pour justifier la dissolution du parti, ce mois-ci. La nouvelle Constitution présentée par les autorités remplacera le régime législatif provisoire dans le cadre duquel Kagame dirige le pays depuis l'arrivée au pouvoir des forces rebelles sous ses ordres, en 1994. Son gouvernement, d'abord qualifié de «provisoire», avait prorogé lui-même son mandat de quatre ans en 1999.

L'Iran dit avoir sévi contre al-Qaïda

REUTERS

Téhéran — L'Iran, pressée par Washington de se joindre à la lutte internationale contre le terrorisme, a annoncé hier avoir arrêté des membres d'al-Qaïda, dont elle dit toutefois ignorer le rang au sein de la nébuleuse islamiste d'Oussama ben Laden.

Le porte-parole du ministère iranien des Affaires étrangères, Hamid Reza Asefi, a déclaré que des membres d'al-Qaïda avaient été appréhendés, «mais nous ne savons pas si ces personnes seront en mesure de dire si elles sont importantes ou non.» «Elles doivent encore être identifiées et interrogées», a-t-il dit, selon l'agence Irna.

La radio d'Etat avait rapporté plus tôt qu'Asefi avait déclaré que les suspects arrêtés n'étaient pas des membres importants d'al-Qaïda, accusé d'avoir fomenté les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. «L'Iran prend au sérieux la lutte contre al-Qaïda», a aussi déclaré Asefi, invitant Washington à s'abstenir de «faire des remarques équivalentes à une ingérence».

Des responsables américains ont affirmé détenir des renseignements des services secrets laissant entendre que des membres d'al-Qaïda cachés en Iran avaient été informés à l'avance des projets d'attentats suicide perpétrés le 12 mai à Riyad (Arabie Saoudite) et qui ont tué 34 personnes, dont huit Américains.

Des membres du Congrès avaient annoncé dimanche qu'un développement positif lié à ce dossier serait dévoilé dans les prochains jours.

Dans un entretien diffusé hier dans le quotidien français *Le Figaro*, le chef de la diplomatie iranienne Kamal Kharazi assure que son pays n'a aucun intérêt à soutenir al-Qaïda. «Nos frontières avec l'Afghanistan et le Pakistan sont si longues qu'un certain nombre de membres d'al-Qaïda ont cherché à se réfugier en Iran. Nous en avons arrêté beaucoup et en avons extradé vers leurs pays d'origine», dit-il.

L'Iran, qui fait partie de «l'axe du Mal» dénoncé par Washington en compagnie de l'Irak et de la Corée du Nord, a annoncé l'arrestation et le transfert l'an dernier d'un demi-millier de membres d'al-Qaïda venus d'Afghanistan, du Pakistan et d'Irak.

Acceptation de la «feuille de route» sur le Proche-Orient

Sharon se défend contre son aile droite

MARC LAVIE
ASSOCIATED PRESS

Jérusalem — Au lendemain de l'approbation sous conditions du plan de paix du Quartet par son cabinet, Ariel Sharon s'est défendu hier contre les attaques virulentes de l'aile droite de son gouvernement, reconnaissant le droit des Palestiniens à un Etat indépendant, alors qu'il devrait rencontrer d'ici 48 heures son homologue palestinien Mahmoud Abbas.

«Cela ne peut continuer ainsi indéfiniment», a souligné le premier ministre israélien devant les parlementaires de son parti, le Likoud (droite).

Le gouvernement a approuvé dimanche par 12 voix contre 7 la «feuille de route» pour le Proche-Orient, qui prévoit la création d'un Etat palestinien en trois phases d'ici à 2005. Cet accord conditionnel marque un tournant important dans la politique israélienne, particulièrement pour les «faucons» du Likoud.

Chahuté

Ariel Sharon a été pendant des décennies un des opposants les plus fervents à cette création. Il affirmait alors qu'un Etat palestinien indépendant constituerait un danger mortel et il encourageait l'expansion des colonies juives en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza.

Il s'est ainsi retrouvé hier dans une position qui lui est peu familière: il a dû défendre ses efforts de paix, chahuté par des députés du Likoud qui n'ont pas manqué de lui rappeler son opposition passée aux concessions. «Garder 3,5 millions de personnes sous occupation est mauvais pour nous et pour eux», a-t-il justifié, en référence aux 36 années d'occupation israélienne dans la Bande de Gaza et en Cisjordanie.

Le cabinet d'Ariel Sharon a néanmoins posé des conditions à son accord à la «feuille de route». Ainsi, l'Etat hébreu refuse le droit au retour de



GIL COHEN MAGEN T REUTERS

Dans une position qui ne lui est pas familière.

quelque 3,5 millions de réfugiés palestiniens et exige que la partie palestinienne ôte toute capacité de nuisance aux milices anti-israéliennes. Les Palestiniens ont pour l'instant rejeté les exigences d'Israël, arguant que le

plan devait rester inchangé.

Les autorités israéliennes et palestiniennes ont commencé hier à préparer une réunion entre Ariel Sharon et son homologue Mahmoud Abbas, la deuxième en dix jours. Selon des res-

ALGÉRIE

Le bourg «oublié» de Corso continue à lutter, presque seul

SÉBASTIEN BLANC
AGENCE FRANCE-PRESSE

Corso — Cinq jours après avoir été en partie rasée par un violent séisme, la bourgade algérienne de Corso continuait hier à lutter en comptant sur ses propres forces.

«Ici, c'est le peuple qui aide le peuple. Ce n'est pas l'Etat», lance

Marouane Shebab, un habitant très remonté. A deux kilomètres à vol d'oiseau, la préfecture de Boumerdes bénéficie, elle, de davantage de grues, de bulldozers et d'un renfort annoncé ce même jour de 10 000 militaires. «L'aide, c'est pour eux. De Corso, on ne parle jamais», confirme une femme de policier, sa fillette dans les bras, devant la tente du Croissant rouge où elles dorment la nuit.

La police et la gendarmerie, qui occupent deux terrains mitoyens, ont payé un lourd tribut au séisme de mercredi soir. Quatorze bâtiments de garnison se sont effondrés. Les fouilles n'avancent que lentement. Au moins deux gen-

darmes et 21 membres de familles de gendarmes sont morts.

A Corso, ce sont eux qui auraient dû être les premiers à intervenir. Mais ils avaient trop à faire de leur côté. Ils ont attendu des renforts, en vain, expliquent-ils. Sans cesse, la même rengaine: «Pas de moyens.»

Hier, cinq jours après la catastrophe, des militaires en tenue kaki se présentent pourtant, peut-être venus de Boumerdes. Mais, les bras ballants, ils donnent l'impression de ne pas savoir par quel bout attaquer l'immense chantier.

Ce sont donc les «locaux» qui continuent à assurer l'assistance humanitaire. Dans la cour des gardes communaux,

des vêtements et des peaux de mouton ont été amoncelés en vrac. Des femmes sinistrées y piochent selon leurs besoins. Les victimes du séisme peuvent aussi trouver des piquets de tente et des baguettes de pain. Le centre de Corso a des airs de ville fantôme, malgré la chausée embouteillée et les travaux en cours pour rétablir les lignes élec-

triques. L'échoppe du «taxiphone», le téléphone public, est close. Tout comme la boucherie Mahdi.

Fermée également la boutique de «réparation de fauteuils» (sic), et celle de l'atelier spécialisé en «cardans et crémaillères» (sic). Dans les rues alentour, les habitants font visiter les ruines de leurs maisons qui étaient parfois centenaires.

La mosquée s'est écroulée, tuant douze fidèles et en blessant seize, tous venus pour la prière du crépuscule, selon un riverain. Le minaret couvert de stuc et de faïence s'est effondré dans la rue. «Quand on est musulman, il faut accepter tout cela», assure Marouane Shebab.

Les autorités algériennes ont commencé hier à déployer les «énormes moyens» promis aux sinistrés du séisme, qui les accusent de ne pas avoir fait respecter la réglementation anti-sismique. Devant le tollé général suscité par le lourd bilan de cette catastrophe, qui a déjà fait plus de 2200 tués, le président Abdelaziz Bouteflika a ordonné l'ouverture d'une enquête pour déterminer les responsabilités dans les effondrements de dizaines d'immeubles, selon le ministre de l'Habitat Mohamed Nadir Hamimid.

ponsables palestiniens, la rencontre doit se dérouler mercredi soir à Jérusalem. Elle devrait ouvrir la voie au sommet tripartite avec le président américain George W. Bush la semaine prochaine, probablement en Jordanie.

Villepin chez Arafat

Yasser Arafat a reçu hier le ministre français des Affaires étrangères Dominique de Villepin à Ramallah (Cisjordanie), en dépit de la désapprobation israélienne. Ce dernier a réaffirmé que le plan de paix international représentait «une bonne occasion pour tout le monde». «La "feuille de route" a été acceptée par les deux parties. Elle doit être appliquée», a déclaré M. de Villepin à l'issue de cette rencontre. Chacun doit maintenant faire sa part du chemin.

Tout en exhortant les Palestiniens à mettre fin à la violence, le chef de la diplomatie française a appelé Israël à «gérer la colonisation» et à interrompre ses opérations militaires en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza.

L'Union européenne a par ailleurs plaidé hier, à l'ouverture d'une réunion euro-méditerranéenne de deux jours au niveau des ministres des Affaires étrangères, pour qu'Israéliens et Palestiniens mettent en œuvre rapidement le plan de paix du Quartet. Le ministre israélien des Affaires étrangères Silvan Shalom a assuré que son pays voulait «obtenir des progrès dans le processus de paix».

Mais ces initiatives restent extrêmement fragiles, alors que les violences se poursuivent sur le terrain. Un soldat israélien a été légèrement blessé hier matin lors de l'attaque d'un poste militaire par un Palestinien armé, a rapporté Tsahal. En Cisjordanie, l'armée a détruit les maisons de deux kamikazes dans la ville d'Hébron, tandis que onze militants présumés étaient interpellés.

Le Nord du Japon tremble, mais les dégâts sont limités

REUTERS

Tokyo — Un séisme de forte magnitude a frappé hier après-midi les environs de la ville de Sendai, dans le nord-est du Japon, déclenchant des incendies dans le centre-ville et faisant trembler jusqu'à Tokyo, 300 km plus au sud, des immeubles et brouillant les communications.

L'agence Kyodo a fait état d'au moins 98 personnes blessées, dont cinq sont grièvement atteintes. Selon l'Agence météorologique, le séisme survenu à 19h42 locales mesurait sept degrés sur l'échelle ouverte de Richter, soit la même magnitude qui avait dévasté la ville de Kōbe, il y a huit ans, faisant plus de 6400 morts.

L'épicentre du séisme, était situé au large de la côte est du Japon à 71 km de profondeur, mais aucun «tsunami» (raz-de-marée) n'était à craindre. Sendai, la plus grande ville du nord-est de Tōhoku, une grande région agricole, compte une population d'un peu plus d'un million d'habitants.

Dans la capitale, des immeubles ont fortement oscillé et dans les bureaux, les employés se sont précipités vers les portes, comme le recommandent les consignes de sécurité, mais les rues semblaient animées comme à l'habitude.

La télévision a diffusé des images où au moins deux bâtiments et des camions étaient en feu dans le centre de la ville de Sendai. Cette secousse, la plus importante enregistrée au Japon en trois ans, a fait voler en éclats les vitres de certains immeubles. Quelque 35 000 foyers ont été temporairement privés d'électricité. Des sociétés et des particuliers ont également fait état de perturbations sur le réseau national de télécommunication.

Les autorités ferroviaires de la région touchée ont interrompu le trafic pour procéder à des inspections et une ligne devait rester fermée toute la journée. Des vols ont été suspendus à l'aéroport d'Haneda, à Tokyo. Selon la NHK, une autoroute du nord-est a également été complètement fermée.

EN BREF

Un avion militaire s'écrase

Trabzon (Reuters) — Un avion ukrainien transportant 62 militaires espagnols de retour d'une mission de maintien de la paix en Afghanistan et 13 membres d'équipage s'est écrasé hier, ne laissant aucun survivant, selon des responsables et la télévision turque. L'appareil, un Yak-42, s'est écrasé près de la ville de Trabzon, sur les bords de la mer Noire, en tentant d'atterrir par temps d'épais brouillard.

Rome contre Berlusconi

Rome (AFP) — La majorité de droite dirigée par le premier ministre italien Silvio Berlusconi a perdu la province de Rome dès le premier tour des élections locales partielles organisées ce week-end en Italie, a reconnu hier soir le président sortant de l'assemblée provinciale. Douze provinces sur les 103 du pays renouvelaient leur exécutif. Mais la province de la capitale était considérée par tous les analystes politiques comme le symbole de cette consultation en raison de son poids électoral: trois millions d'électeurs sur les 11 appelés à voter.

La colère gronde chez les militaires irakiens

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bagdad — La colère gronde parmi les officiers de l'armée irakienne dissoute la semaine dernière par les Etats-Unis dont quatre militaires ont été blessés hier dans une attaque à l'explosif près de Bagdad.

Une centaine d'officiers irakiens ont manifesté dans la capitale irakienne. «Si notre situation n'est pas réglée, nous menaçons de prendre les armes», a déclaré à l'AFP l'un d'entre eux, le colonel Ahmad Abdallah. «Nous sommes des militaires habitués au combat et nous avons des candidats au martyre», a affirmé le lieutenant-colonel Ziad Khalaf. «Nous récupérerons par la force ce que nous avons perdu par la force», a-t-il menacé.

Vendredi, l'administrateur civil américain Paul Bremer avait annoncé la dissolution de l'armée ira-

kienne (360 000 hommes), et la reconstitution d'ici à la fin de l'été d'une nouvelle force militaire débarrassée des membres de l'ancien parti au pouvoir, le Baas.

Un porte-parole de la coalition américano-britannique a précisé que les militaires, qui vont devoir trouver du travail, toucheraient un seul paiement, à l'exception des officiers supérieurs membres du Baas. «Aucun membre des services de renseignements et de la Garde républicaine ne recevra un sou», a précisé le directeur de l'Office de reconstruction et d'aide humanitaire (ORHA), l'Américain Jay Garner.

Quatre soldats américains ont été blessés lors d'une attaque à l'explosif menée par un inconnu sur l'autoroute conduisant à l'aéroport de Bagdad, selon des officiels américains. L'assailant a été blessé mais a réussi à prendre la fuite, d'après une source militaire américaine. Di-

manche, des soldats américains avaient tué par balles une Irakienne qui les menaçait avec des grenades dans la ville de Baqoubah, à 40 km au nord de Bagdad, selon le Commandement central américain.

Pour le coordinateur humanitaire de l'ONU à Bagdad, Ramiro Lopes da Silva, l'épuration des baassistes de l'armée, comme de l'ensemble de la fonction publique, doit se faire «promptement et honnêtement». Sous l'ancien régime, beaucoup de fonctionnaires étaient obligés d'appartenir au Baas. «Il faut agir selon la loi. Si certains ont commis des crimes, ils doivent être punis, sinon ils doivent être réhabilités», a-t-il estimé.

L'administrateur en chef américain en Irak, Paul Bremer, a annoncé la constitution d'un groupe d'experts sur les moyens de supprimer le parti Baas de la vie publique irakienne.

É D I T O R I A L

Toronto et le doute

La pneumonie atypique a été traitée, par les autorités, comme un problème économique à enrayer et non comme la question de santé publique qu'elle est.

Qui sème la panique au sujet de la pneumonie atypique? Les gouvernements, qui «n'ont pas fait ce qu'il fallait pour éduquer le grand public», selon le directeur du département des maladies transmissibles à l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les journalistes, assure de son côté la ministre fédérale de la Santé, Anne McLellan. Mais la pneumonie atypique, si affreusement surnommée SRAS — du pur français —, n'a eu cure ni des gouvernements ni des journalistes pour resurgir jeudi dernier à Toronto.

On avait pourtant été si pressé de déclarer la ville guérie de ses maux: vivement que les touristes reviennent, que les affaires reprennent! Et qu'a-t-elle donc eu, cette méchante OMS, à douter de Toronto, à la classer zone à risque? Ce n'était quand même pas la panique en ville: seuls les hôpitaux étaient touchés! L'avis de l'OMS sera complètement levé au bout de trois semaines: enfin le monde pouvait retrouver la voie de la Ville reine, guidé par une campagne publicitaire appropriée et peut-être même les Stones en juillet. Du maire Mel Lastman aux travailleurs d'hôtels, tous étaient bien soulagés.

La pneumonie atypique n'est toutefois pas la maladie de la vache folle, que l'interdiction formelle des farines animales suffirait à contrôler. Et puis le consommateur a le choix: il peut se renseigner sur la qualité du bœuf qu'il achète, ou ne plus en manger. Le SRAS, lui, n'offre pas ces solutions: c'est une épidémie qu'on ne comprend ni ne maîtrise. On n'en connaît ni l'origine (certains montrent du doigt le ciel, d'autres la civette, animal prisé en Asie), ni son mode exact de transmission: aucun vaccin n'est disponible — et il n'y en aura pas sous peu; et même les tests de dépistage doivent être mis au point.

Dans ce contexte, la seule option, c'est de considérer l'affaire avec sérieux. Mais les autorités publiques ont failli à la tâche. Ainsi, vendredi dernier, les six détecteurs thermiques qui devaient être installés depuis une semaine à l'aéroport Pearson de Toronto n'étaient toujours pas en service. Et, dans les hôpitaux, il a suffi que l'OMS retire Toronto de sa liste le 14 mai pour que la vigilance se relâche. Certains avaient même mis un terme à leurs mesures anti-SRAS une semaine avant. Pourtant, depuis ses tout débuts jusqu'aux cas les plus récents, l'épidémie est concentrée dans les établissements hospitaliers.

Or en matière de santé publique, seul le doute doit l'emporter. *Time Magazine* a blâmé, fin avril, les réactions du personnel médical du Scarborough Grace Hospital, le premier hôpital de Toronto à avoir accueilli un patient atteint, le 7 mars. Il est plus intéressant de noter la vigilance du médecin qui l'a vu le lendemain et qui s'est posé mille questions devant ce mystérieux malade. Était-il vraiment atteint de tuberculose, comme tous le croyaient? Intrigué, le Dr Sandy Finkelstein a fait passer des rayons X à toute la famille puis, pour la première fois de sa vie, il a contacté le département de santé publique de Toronto. Il n'y avait alors pas une ligne sur le SRAS dans les journaux et l'OMS elle-même n'envoyait pas une alerte internationale que le 11 mars. Sauf que le médecin doutait. Et l'on frémit des conséquences s'il avait fallu qu'il se dise, comme tant d'autres depuis: eh quoi?, on meurt bien de la grippe, du paludisme ou du sida...

jboileau@ledevoir.com

Le oui de Sharon

En acceptant d'inscrire la «feuille de route» à l'agenda politique de son gouvernement pour les prochains mois, le premier ministre israélien Ariel Sharon a gommé une incertitude: il adhère au principe du plan en question. Jusqu'à tout récemment, les mots formulés, les signes envoyés par ce chef d'Etat avaient suscité une crainte: qu'il récuse la proposition élaborée par le quartet formé des États-Unis, de l'ONU, de l'Union européenne et de la Russie. On se souviendra que, lors du dernier périple du secrétaire d'Etat Colin Powell, Sharon avait cultivé l'indifférence à l'endroit du plan en question en prenant soin de ne pas l'évoquer.

Décidée en fin de semaine, l'adhésion du gouvernement israélien révèle un changement d'attitude et une concession. Il semble en effet que Sharon ait décidé de mettre de l'eau dans son vin après qu'il eut acquis la certitude que Bush était déterminé à aller de l'avant. La concession? Elle est de taille. Jusqu'alors Sharon tenait mordicus à ce que toute adhésion ou discussion au plan du quartet soit assujettie à un préalable: que les groupes armés palestiniens s'engagent à mettre un terme à la violence.

Cela étant, les États-Unis, pour convaincre Sharon de cautionner la feuille de route, ont donné à ce dernier des garanties qui n'ont pas encore été divulguées. D'après les échos qui émanent des médias israéliens, ce sont ces garanties qui ont permis à Sharon d'obtenir la majorité nécessaire à l'amorce de la prochaine étape. Douze voix contre sept ont voté l'acceptation de la feuille de route. Les opposants, c'est à souligner, appartiennent aux formations d'extrême droite et aux élus du Likoud, comme Benjamin Nétanyahou, qui n'ont pas observé la règle dite de la discipline de parti. Il y a là un embryon éventuel d'éclatement de la coalition du gouvernement en poste.

Comme ce fut le cas lors des tentatives antérieures, tout risque de se jouer autour de la délicate question du retour des réfugiés palestiniens de 1948 et 1967. Sur ce sujet, le gouvernement a émis une réserve d'autant plus ferme qu'elle a été entérinée par une écrasante majorité. Sur ce plan, il est probable que la réserve clairement formulée va créer une certaine friction avec l'administration Bush qui se refuse à négocier des pans de la feuille de route avant que le coup d'envoi à la négociation de celle-ci ne soit officiellement donné.

Il reste que la demande afférente au retour des réfugiés demeure l'écueil sur lequel risquent de se briser les efforts en cours. Tel le que formulée pour l'instant, l'exigence des Palestiniens, si elle était acceptée, accorderait aux réfugiés, mais également à leur descendance, le retour en Israël. Or il se trouve que, grâce à un taux de fécondité très élevé, voire le plus élevé au monde avec 6,2 enfants par femme en Cisjordanie, la population palestinienne a triplé en cinquante ans. Pour l'heure, la feuille de route voudrait qu'une «solution juste et réaliste sur la question des réfugiés» soit trouvée.

En attendant, il faut saluer, timidement il va sans dire, le fait que les acteurs en présence aient décidé d'aller de l'avant. Cela signifie que Sharon et son homologue palestinien, Mahmoud Abbas, vont accepter la simultanéité inscrite dans la feuille de route. À savoir que les Palestiniens vont mettre leurs armes en veilleuse et les Israéliens le processus de colonisation doublé du retrait des territoires occupés. Parviendra-t-on à franchir durablement cette première étape? On peut en douter.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

«FORTUNE COOKIE»...



REPRISE DU 28 AVRIL 2003

LETTRES

Les Invasions barbares et l'histoire

Dans le beau film d'Arcand, *Les Invasions barbares*, le personnage principal, professeur universitaire d'histoire, reproche à la religieuse qui visite les malades à l'hôpital le fait que les catholiques espagnols et portugais annihilèrent des millions d'Indiens à l'époque coloniale, dans une tuerie qu'il compare aux génocides du XX^e siècle.

Une telle comparaison est une belle phrase dans la bouche du personnage, mais elle ne s'adapte pas à la réalité historique. Je ne cherche ni à cacher ni à disculper la cupidité des conquistadores en Amérique espagnole, mais s'il est vrai qu'ils provoquèrent la mort de milliers d'Indiens à la suite de travaux forcés, surtout dans les premières années de la Conquête, la disparition massive des Indiens s'explique par l'introduction de maladies apportées par les Européens, processus non prévu et non planifié. Les Couronnes espagnole et portugaise n'avaient nullement l'intention d'exterminer ces Indiens qui constituaient un bassin de main-d'œuvre précieux, qui devait être préservé. Et sauf dans des situations spéciales, les Indiens ne furent pas traités en tant qu'esclaves, mais bien en tant que sujets du Roi. Exploités, acculturés et méprisés, ils le furent, sans doute, mais pas éliminés consciemment. De la sorte, on ne peut pas comparer cette situation avec les génocides du XX^e siècle, la tue-

rie délibérée et systématique de certaines ethnies, réalisée par une politique d'Etat, comme ce fut le cas des Allemands et des Turcs contre les Juifs et les Arméniens. Il y a des libertés que les artistes prennent pour parler de certains sujets, qui peuvent aider à réfléchir sur l'histoire et la société, mais qui ne doivent pas être prises à la lettre par le public.

José del Pozo
Professeur d'histoire latino-américaine UQAM
Montréal, le 22 mai 2003

La réforme du régime d'indemnisation

L'abrogation du «no fault» est présentée par le nouveau gouvernement, comme la solution au problème des chauffards irresponsables. La solution proposée constitue-t-elle une solution réelle au problème posé? Par ailleurs, ajouter des possibilités de poursuites contre ses concitoyennes et concitoyens améliorerait-il le bien-être collectif? Pour la victime, pouvoir poursuivre le chauffard sera-t-elle une occasion de faire réparation ou vengeance? D'autre part, le «no fault» constitue-t-il le lieu prioritaire où l'irresponsabilité de citoyennes et citoyens s'avère la plus «blessante» socialement?

Situons d'abord le problème et son importance relative. Selon *Le Devoir*, édition du 16 mai, dans l'article *Abrogation du no fault* par Kathleen Lévesque, à partir des chiffres de sa recherche, il est possible de faire quelques

comparaisons et déductions à ce niveau. On peut y lire que «14 520 conducteurs ont été condamnés pour une infraction criminelle en 1999. De ce nombre, 2496 ont été impliqués dans un accident et 313 (12,5 %) ont réclamé une indemnité à la SAAQ. [...] On compte également 53 récidivistes (2,1 %).» Nous parlons donc d'une très petite proportion d'individus qui seraient à la source d'une réforme importante pour l'ensemble des Québécois. Serait-ce appliquer «une dose de cheval à une souris»?

Posons le problème différemment, dans une perspective de recherche du bien commun plutôt que dans une tentative irrationnelle d'éliminer les conduites irresponsables en poursuivant les fautifs. Chez nos voisins du Sud, tout est objet à poursuite et pourtant, c'est un pays où la violence est excessive. Ne serait-il pas plus approprié de penser à parfaire la loi actuelle dans une perspective de plus grande cohésion sociale plutôt que de division et d'opposition en rendant toute personne sujette à une poursuite en dommages? Plusieurs autres moyens, il me semble, peuvent contribuer à combattre l'irresponsabilité qui, nous devons le souligner, ne se manifeste pas seulement dans la conduite automobile... Et n'oublions pas que nous parlons toujours d'une minorité! L'ensemble des Québécois contribuent positivement et de manière responsable à former une société où il fait bon vivre! Tout n'est pas à changer!

Richard Beaucher
Sherbrooke, le 25 mai 2003

LIBRE OPINION

Communautés culturelles et CSDM: non, il n'y a pas de peur!

NORMA GAONA

Commissaire du quartier Westmount-Côte-des-Neiges sud et porte-parole du dossier des communautés culturelles

MARCELLIN NOËL

Président du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal

Il y a quelques jours, un groupe de personnes signait une libre opinion dans *Le Devoir*, accusant la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d'avoir peur des communautés culturelles. Le motif? Nous aurions refusé une proposition du MEMO d'organiser une consultation publique sur notre politique interculturelle.

Nous tenons immédiatement à les rassurer. Non, nous n'avons pas peur des communautés culturelles, mais nous avons peur des pompiers pyromanes du MEMO, car cette mini-pétition, organisée par le MEMO, repose sur un vulgaire mensonge. L'histoire commence il y a quelques semaines, quand la présidente de ce parti a voulu créer une nouvelle en tentant de faire croire à la journaliste de *La Presse* que nous avions bêtement refusé de consulter les communautés culturelles sur notre propre politique. À cette occasion, elle a omis de transmettre à la journaliste le procès-verbal du conseil des commissaires qui faisait état des discussions qui ont eu lieu. Or, ces débats sont loin de donner cette image de fermeture ou de xénophobie que tentait de donner la présidente du MEMO. Résultat: la sortie de Mme Diane De Courcy n'a donné lieu qu'à un entrefilet. C'est tout ce que méritait cette tentative de manipulation journalistique.

Combien, parmi les signataires de la lettre, ont apposé leur signature sans avoir lu la contre-proposition finalement adoptée par le Conseil des commissaires? Ce n'est pas un reproche, car il faut toujours présumer de la bonne foi de ses interlocuteurs. Si Mme De Courcy a affirmé que nous avions refusé une consultation par peur des communautés cultu-

relles, il était normal de la croire... bien qu'il soit parfois plus sage de se méfier des versions partiales. [...]

Cela dit, nous avouons notre surprise devant cette libre opinion. Elle surprend d'abord parce que les personnes ou les groupes signataires ne nous ont pas contactés pour se plaindre de l'attitude de la CSDM dans le traitement des élèves immigrants. C'est plutôt le MEMO qui a mis en scène ce faux drame pour lancer sa campagne électorale.

Surtout, cette lettre est choquante parce qu'elle laisse entendre que nous manquons d'attention et de respect envers les élèves immigrants. C'est oublier bien vite les gestes que nous avons faits depuis quatre ans pour améliorer la situation des élèves immigrants. Rappelons-en quatre qui ont nécessité des budgets et une énergie considérables.

1) Alors que le gouvernement nous demandait de transporter par autobus les élèves de Côte-des-Neiges, nous avons mené une lutte mémorable afin d'obtenir la construction des deux écoles qui permettent de scolariser dorénavant les élèves dans leur quartier.

2) Sans attendre la permission de Québec, et risquant ainsi un déficit important, nous avons pris la décision d'augmenter l'espace vital dans les écoles multi-ethniques en installant des classes préfabriquées dans plusieurs quartiers; puis, nous avons réussi à faire remplacer ces classes préfabriquées par des locaux permanents, ce que le MEMO n'avait jamais même imaginé possible.

3) Nous avons entrepris une véritable révolution de notre secteur d'éducation des adultes afin, notamment, de mieux desservir les parents immigrants. Nous avons ainsi fait doubler le nombre d'étudiants adultes en trois ans. Qui dit mieux?

4) Enfin, nous avons ouvert un centre d'éducation des adultes dans Côte-des-Neiges, même si celui-ci nous coûte deux fois plus cher que ceux situés dans les autres quartiers.

[...] Le projet de politique qui est sur la table n'est qu'une systématisation de l'ensemble des efforts qui sont faits quotidiennement pour aider nos 45 % d'élèves issus de l'immigration récente.

Un des reproches qui ont été faits à la CSDM est symptomatique du malaise qui nous assaille devant la stratégie du MEMO.

Lors d'un conseil des commissaires, une des signataires de la libre opinion nous a reproché d'avoir rendu publics les résultats aux examens de 6^e année, en fonction de la langue maternelle. Nous aurions dû, selon elle, réserver ce genre de résultats aux personnes bien informées. Un peu plus et on nous accusait d'être racistes en ayant laissé publier ces résultats.

Ce genre d'arguments illustre bien le piège qui nous guette. La démocratie ne réserve pas l'information au seul cercle des personnes instruites et bien informées. [...] Quand nous avons demandé à nos services de produire ces données, c'était pour vérifier si certains groupes avaient besoin d'un soutien particulier. C'était pour aider les élèves qui en avaient besoin, pas pour les frapper d'ostracisme. Le MEQ produit d'ailleurs des statistiques identiques sur le décrochage selon la langue maternelle. [...]

Cela étant dit, nous avons renvoyé la proposition du MEMO là où elle était destinée: dans le débat électoral. Le MEMO a pratiquement été absent du débat sur les immigrants depuis trois ans. C'est la coalition au pouvoir qui a mené à bien l'ensemble des interventions décrites précédemment. Si nous avions été coupables de délits graves envers les immigrants, au cours de ces trois ans, n'était-il pas de son devoir d'opposition de les dénoncer à mesure qu'ils se produisaient? Il a fallu attendre la période électorale pour que ce parti sente le besoin de lancer un grand débat public sur la question.

[...] Le MEMO admet lui-même que le projet de politique soumis au Conseil est «un pas dans la bonne direction». Dans le plan d'action qui y est joint, il est également prévu de revoir régulièrement cette politique. C'est sans compter le long processus de consultation auquel nous nous sommes soumis et au cours duquel les gens se sont généralement dits en accord avec les divers éléments de la politique. [...]

IDÉES

Réforme de l'assurance automobile



Selon le livre vert de 1999 (du ministre Guy Chevrette) les coûts pour la SAAQ pour les dommages découlant de la conduite criminelle s'élevaient à 120 millions, dont 15 millions aux criminels de la route. Il n'y a pas de petites économies et la SAAQ, présentement déficitaire de plus de 250 millions, améliorerait son bilan comptable si le système de *no-fault* présentement en vigueur était changé.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Par-delà la fanfare

MARC BOULANGER

Avocat, membre du comité du Barreau sur le régime d'assurance automobile du Québec

L'accession au pouvoir du Parti libéral annonce quelques changements à la législation sur l'assurance automobile et possiblement au Code civil du Québec, changements somme toute mineurs malgré la fanfare. Le Parti libéral a en effet adopté la position de principe voulant que les conducteurs qu'une cour de justice reconnaîtrait coupables d'une conduite criminelle de leur véhicule ne toucheraient pas d'indemnisation de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et seraient de plus passibles de poursuites: poursuite de la part de la SAAQ elle-même en recouvrement des sommes qu'elle a payées à ceux que ce criminel aurait blessés et poursuite de la part de ces mêmes victimes qui, partiellement indemnisées par la SAAQ, pourraient tenter de recouvrer des sommes supplémentaires du criminel pour obtenir une indemnisation complète.

Ne pas profiter de son crime

Une suite de sondages faits depuis 1996 montre l'appui immensément majoritaire de la population à ces modifications. Modifications qui n'en sont pas réellement, en ce sens que la législation québécoise et la jurisprudence ont de tout temps et en toute matière refusé à quiconque de tirer quelque avantage de son crime. «Nul ne peut profiter de son propre crime» est la maxime peut-être la plus connue en droit et elle est d'application intégrale dans toutes les activités sujettes à la loi.

Par exemple, celui qui met le feu intentionnellement à sa résidence dans le but de toucher une indemnisation d'assurance ne sera pas indemnisé. Son contrat d'assurance l'exclut. Le locataire d'une maison de jeu ne pourrait poursuivre en justice pour obtenir paiement du loyer impayé, car il est contre l'ordre public de tenir une maison de jeu. L'article 2464 du Code civil du Québec (la loi générale) prévoit que l'assureur «n'est jamais tenu de réparer le préjudice qui résulte de la faute intentionnelle de l'assuré». (Il est d'ailleurs pour le

moins curieux que le Bureau d'assurance du Canada, un organisme de lobby des assureurs, laisse entendre que les primes d'assurance augmenteraient, alors que l'on sait qu'il n'y aurait pas de couverture.)

Les lois à caractère social (lois spécifiques) ne couvrent pas non plus les comportements irresponsables: la loi sur les victimes d'actes criminels ne dédommage pas celui qui participe à son propre malheur, la CSST n'indemniserait pas le travailleur qui s'est volontairement blessé. Même la Loi sur l'assurance automobile du Québec exclut de toute indemnisation les gens qui se blessent en automobile en faisant de la course. Elle exclut aussi les blessures causées dans des accidents hors route et même les blessures causées par la conduite de motoneige. N'est donc pas assuré qui veut.

Au-delà du sens commun, de la loi générale, des lois spécifiques et de la jurisprudence, d'autres études et analyses comparables peuvent être faites. Ainsi, dans une étude de l'Institut Fraser en 1996, le professeur M. Gaudry en 1992, le professeur R.A. Devlin en 1992 (et le professeur I. R. McEwin qui est arrivé aux mêmes conclusions pour les systèmes de *no-fault* de Nouvelle-Zélande et d'Australie) ont tous conclu à l'augmentation notable des accidents en raison de la déresponsabilisation des conducteurs. Par ailleurs, mon champ de pratique professionnelle comme avocat est celui de la défense des victimes de faute médicale. En cette matière, il est aussi question de temps à autre de mise en place d'un système mettant médecins et hôpitaux à l'abri des poursuites. Or, deux études, l'une de 1990 (rapport Pritchard) et l'autre de 1997 (rapport Dubbin), ont toutes deux conclu que le fait de permettre aux citoyens d'avoir accès aux tribunaux pour obtenir indemnisation entraînerait une meilleure médecine: en règle générale, on est plus prudent quand on peut être tenu responsable des conséquences de ses actes.

Une assurance

La question n'est pas de remettre en cause les fondements du régime d'assurance automobile au Québec, mais il faut rappeler, et c'est là sans doute le point central de toute l'affaire, que l'assurance automobile ne doit pas être confondue avec des prestations de sécurité du revenu, comme celles de l'aide sociale par exemple. L'assurance automobile c'est avant tout de l'assurance. Cela veut dire que certains sont assurés,

certaines ne sont pas assurés, certains risques sont couverts et certains risques sont exclus.

En 1978, l'assurance automobile, pour les blessures personnelles, est sortie du régime d'assurance privée pour devenir une assurance collective. Un peu comme l'industrie de l'amiante a été nationalisée, l'assurance l'a été aussi. Il demeure néanmoins qu'il s'agit toujours d'assurance, comme l'amiante demeure toujours un minéral.

La base du principe d'assurance, c'est que beaucoup d'assurés sans problème paient des primes qui dédommageront la minorité qui en subit. Présentement, la majorité paie à la SAAQ des primes dont une partie sert à payer des assurés de bon aloi mais aussi des assurés criminels. Selon le livre vert de 1999 (du ministre Guy Chevrette) les coûts pour la SAAQ pour les dommages découlant de la conduite criminelle s'élevaient à 120 millions, dont 15 millions aux criminels de la route. En 1997, la Chaire d'étude économique de l'Université du Québec à Montréal prévoyait que, si la loi était changée, la SAAQ pourrait récupérer 39 millions en remboursement de prestations payées à d'authentiques victimes. En 2001, le Barreau concluait à une diminution des accidents de la route du fait de la mise en place de ces quelques mesures de responsabilisation. De la même façon, une étude de criminologie de l'Université de Montréal (de Jean-Luc Bacher), concluait aussi en 2001 à une diminution de la conduite criminelle advenant la mise en place de ces mesures.

Il n'y a pas de petites économies et la SAAQ, présentement déficitaire de plus de 250 millions, améliorerait d'autant son bilan comptable. Pour ce qui est de la soudaine et surprenante levée de boucliers du Bureau d'assurance du Canada, qui prétend que les primes augmenteraient, il y a peut-être lieu de se questionner sur les motivations profondes de cet organisme qui n'est pas, rappelons-le, un organisme de régulation de l'assurance, mais un lobby corporatiste (contrairement au Barreau dont la fonction première, telle qu'établie par le Code des professions, est la défense des droits du public). Posons l'équation: s'il n'y a pas plus de risques couverts et s'il y a moins d'accidents, il y aura moins de dommages, et s'il y a moins de dommages, il y a moins de paiements pour l'assureur. Par conséquent, les primes et... les profits des assureurs ne devraient-ils pas diminuer? Bien sûr, à moins qu'on ne brandisse des épouvantails...

Les Invasions barbares

L'historien qui ne comprend rien à l'histoire

DANIEL COUTURE

Lac-Étchemin

Tous les «istes» et attributs de l'affiche publicitaire du dernier Arcand sont les réelles invasions barbares, l'aurait-on perçu? Mais le «isme» superbement absent qui les résume tous, parfaitement et intégralement, qui personnifie exactement «le» barbare, le «barbare subtil», le ver qui ronge de l'intérieur, ruinant toute civilisation digne de ce nom, toute politique justifiée, toute éthique universelle, toute pensée et tout discours vrais, le «isme» des «ismes», c'est le sophisme.

[...] Il est un petit peu question du sens de la vie et de la mort dans *Les Invasions barbares*. Les dialogues, souvent drolatiques, sont parfois philosophiques, inscrits dans une intellectualité «résolument moderne». Mais on me permettra une digression philosophique nécessaire: il n'y a aucun discours «moderniste» qui fut élaboré et soutenu sans incorporer les postulats de la modernité allemande. Mais ces chers Allemands ont été viscéralement incapables de penser autre chose qu'une chimère romantico-scientifique. En tant qu'il porte un discours, le film *Les Invasions barbares* assume ces postulats de la pensée allemande qu'on peut décrire selon les appellations génériques suivantes: le «subjectivisme de la connaissance» et le «relativisme des valeurs».

Or il s'agit là des deux plus grands sophismes jamais inventés, des deux plus barbares énormités



SOURCE ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM

Rémy Girard et Marie-Josée Croze dans *Les Invasions barbares*. Selon l'auteur, les coups de gueule de Rémy-coureur-de-jupons ne portent pas la moindre trace d'un début de lucidité.

qu'on a fait gober au monde, des fautes les plus meurtrières de l'histoire qui, après avoir anéanti les millions de vies dont parle le film, atteignent l'âme des civilisations composées d'hommes et de femmes qui n'en finissent plus d'être morts d'insignifiance.

Je me sens en droit de dire que Rémy est un historien qui ne comprend rien à l'histoire. Les horreurs de l'histoire n'en font pas une histoire d'horreur. Car l'être humain a le temps, au sens le plus strict; nous le possédons, et la juxtaposition cinématographique des faits de l'histoire ne fournit aucune intuition de

son sens, comme dirait Bergson. Le genre humain a le temps pour être ce qu'il est et le temps à l'humanité pour donner sa mesure. «L'homme est la mesure de toutes choses» de Protagoras n'est pas un postulat relativiste, mais une vérité profonde.

Les coups de gueule de Rémy-coureur-de-jupons ne portent pas la moindre trace d'un début de lucidité face au temps qu'on a — lui qui, pourtant, devrait en être au stade où on prend le temps de réfléchir avant de parler. Mais j'avoue que le confort indifférent de l'isolation dans l'héroïne dispense assez efficacement du besoin de réfléchir avec fécondité en rencontrant la réalité. La réalité est un continuum: nulle chose ni personne n'est isolée, et c'est l'isolement qui sécrète l'absurde. «Donnez-moi deux lignes de l'écriture d'un homme et je le ferai pendre», déclarait le terrible Laubardemont; de même, avec des faits isolés, on trouve très aisément ce qu'il faut pour déclarer que le passé des civilisations est une histoire d'horreur.

Les Invasions barbares requiert une suite pour répondre au cynisme arrosé de vin et de relations d'amitiés individualistes de son propos. Car le discours des *Invasions barbares* est faux, et il vaudrait mieux se faire à l'idée que c'est la vérité qui aura le dernier mot. Évidemment, la critique encense le film: l'esthétisme romantique dégénéré, autrement dit «l'attrait subjectif» de la construction du discours, est devenu le seul critère de sa valeur.

Mais quand vous entendez nos bons acteurs dire des paroles intelligentes dans les *Invasions*, dites-vous bien que ce sont elles, les barbares...



Serge Bouchard

Il y a cent mille ans que l'on meurt

On m'a demandé de parler de la mort. Je m'exécute.

Car voilà bien une question qui ne fera jamais relâche. Tout s'explique de nos jours hormis la mort qui nous résiste. Elle est si naturelle qu'elle nous laisse sans voix. Elle nous silence sans retour. Elle nous humilie. Le riche ne peut pas acheter des heures, le puissant y passe comme les autres, la mort égalise au fil de son implacable train-train. Elle n'a cure de nos importants projets, la mort ne s'émue de rien. C'est une force qui nous emporte, comme la vie, un noyau dur que rien ni personne n'a jamais pu diluer par le discours ou par le geste. Sa totalité nous prend de court.

Rien ne dure, on le sait bien. Rien n'est éternel, pas même les pierres les plus anciennes, pas même la matière. Le soleil a bien beau faire son jars, briller, éclairer son petit

Le problème, ce n'est pas la mort, le problème c'est mourir. Comment fait-on pour mourir?

pan de l'infinité noirceur de tout, il reste qu'il est au milieu de sa vie. Sur une plage d'un siècle, le soleil aurait cinquante ans aujourd'hui. Dans le compte du jour, il serait midi pour lui. Il commence donc son déclin. Dans cinq milliards d'années, ce sera son tour, il devra alors tirer sa révérence, comme tout ce qu'il aura fait vivre et mourir sous les rayons de son long règne. Le soleil ne se lèvera plus, c'en sera fait du beau temps de ses jours. L'Univers n'échappe pas au régime. Et alors, le grand Cosmos mourra de sa belle mort, rencontrant le destin de tout ce qu'il aura jamais contenu.

L'Univers renaîtra-t-il de ses cendres? Voilà bien une question qu'il se pose au même titre que chacun de nous. D'ailleurs, il semble probable que l'Univers pense à travers chacune de nos consciences. Il est certain que nous appartenons à ce grand Tout et que nous dansons à son rythme. Montaigne disait que tout branle, il se trouve seulement que les montagnes branlent moins rapidement que la vie qui gigote. Comme si Montaigne avait eu l'intuition qu'un seul principe était toujours en jeu et que c'est bien ce principe qui fait de tout un seul paquet. La vie est comme l'éclair de la luciole dans la nuit, une vapeur de clarté dans la profonde noirceur de la grande prairie, disait Crowfoot.

Il y a cent mille ans que l'on meurt. Nous devrions en avoir tiré quelques leçons. Il y a cent mille ans que nous avons la conscience de mourir. Mieux vaut ne pas savoir. Surtout pas l'heure, en tout cas. Le condamné vit la plus grande cruauté qui soit: il sait l'échéance. De ce simple fait, le condamné sait tout. Oui, il y a cent mille ans que l'on meurt. Il y a cent mille ans que nous entretenons un dialogue éternel avec les disparus, les trépassés, les âmes mortes, de l'autre côté du miroir. Nous échangeons avec eux. Je suis humain, je parle avec les miens passés. Cependant, cela ne suffit pas; nous savons que la mort de soi, des autres, des longtemps passés et des à venir, nous savons que la mort du vivant est naturelle. Le problème, ce n'est pas la mort, le problème c'est mourir. Comment fait-on pour mourir? La grande question concerne le passage, la glissade, le saut, la pente, la déboulade, le mur, la seconde qui fait la différence entre deux états, entre l'état de vie et l'état de mort.

Où, la science est notre nouvelle foi. L'argent notre seul et unique lien. La technologie est notre église. Il y a bel et bien une collision entre la liberté de l'individu et son appétit des autres. Chacun compulse le trésor de son autonomie en comptant, tel Sésame, les espèces sonnantes et trébuchantes de ses fonds de réserve enfouis dans les haut-côtés de ses condos. Les immenses tours de solitudes s'érigent au fur et à mesure de l'érosion de nos liens communautaires. Nous ne savons plus naître, nous ne savons plus mourir. La porte d'entrée et la porte de sortie font trop de bruit aux oreilles des gens occupés dans le présent de leur ego. Jamais n'avons-nous été aussi seuls, abandonnés, mal préparés en face de ces murs ordinaires.

Nous sommes si peu de chose, la piste d'un bébé lièvre dans la rosée du matin, disait Crowfoot aux portes de sa mort. Nous qui sommes pourtant si grands et si graves, au moment d'arriver, au moment de partir. Dieu que c'est lourd d'être aussi léger. Cela demande cérémonie, nous sommes rejoints par le vent du sacré. Car nous ne pouvons pas nous y habiter. Si chaque vie est unique, chaque mort est une première. Qui se surprendra d'avoir le trac?

Sur son lit de mort, plus rien ne compte mais tout est important. La mort nous lie, elle nous rameute et nous rappelle à l'ordre de nos liens et attaches, elle donne un sens aux expressions les siens, les miens. Une affaire de famille, dirions-nous. Il faut une bande qui veille à tous les chevels. La société existe justement pour entourer l'individu, pour lui donner cette garde rapprochée, le consoler et lui tenir la main. Chassez la vie, elle revient au galop danser autour de l'être qui s'en va.

Quand la société de vivants s'érode à qui mieux mieux, la société des morts souffre tout autant. Si la mort de l'un s'avère la mort de tous les autres, pourquoi la vie ne ferait pas de même? Nous serions tous vivants au nom de tous les morts et nous aurions le devoir de noyer de vie l'esprit de ceux qui l'ont perdue.

Au revoir, au ciel. La mort ne nous sépare pas, elle nous réunit, d'un côté comme de l'autre, en un seul paquet.

Texte lu dans le cadre des conférences de la Maison Michel-Sarrazin à Québec.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Joanne Corriveau (nigile), Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Julie Carpentier (sports), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (science); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); À l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (indus), Caroline Montpetit (liens), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); À l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reny, Éric Desrosiers, Valérie Dufour, Claude Turcotte; À l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); À l'information politique: Hélène Buzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Otis-Dionne (comités). La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Annie Duguay, Martin Fournier, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Laurence Theriault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice de la promotion et de la sollicitation), Monique Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalcourt. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haack (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BÉCHARD

SUITE DE LA PAGE 1

«Tout est encore dans les airs et dans les négociations. Cela va probablement négocier encore pendant quelques jours», a-t-il confié au *Devoir*. Précisant que ses collègues sont aussi aux prises avec des situations difficiles, il laisse tomber: «ce n'est pas une bonne période pour nos cheveux gris».

«Quand on regarde les commandes qui ont été passées, il y a des points où ce n'est pas compressible. Je ne peux arrêter d'émettre des chèques [d'aide sociale] au mois de février, parce que je n'ai plus d'argent. Là-dessus, il n'y a pas énormément de marge de manœuvre. Même chose au niveau des garderies, on ne peut les augmenter à 25 \$ en milieu d'année, parce qu'on n'a plus d'argent», a poursuivi le ministre Béchard.

Le gouvernement tentera de respecter ses engagements, qui prévoyaient notamment de garantir le niveau des prestations à l'aide sociale. «Nous voulons respecter la loi contre la pauvreté, on ne veut pas appauvrir le monde», a ajouté le ministre responsable de la sécurité du revenu. Lors d'un point de presse ce matin, le premier ministre a même rappelé que le Parti libéral s'était prononcé en faveur de l'indexation des prestations de la sécurité du revenu.

Récemment, la présidente du Conseil du trésor avait soutenu, en entrevue au *Devoir*, qu'il était hors de question de geler le budget de la sécurité du revenu. «Quand on a traversé quatre ans d'opposition, on a eu beaucoup de gens dans nos comités qui reçoivent un chèque d'aide sociale, et ce n'est pas beaucoup. Il n'est pas question qu'on aille gruger dans un budget comme celui-là. Ce n'est pas humainement possible», affirmait alors Monique Jérôme-Forget.

Garderies: plusieurs scénarios

Du côté des centres de la petite enfance, qui constituent un autre gros morceau du budget du MESSF, le ministre précise que plusieurs scénarios sont sur la table. «On en voit trois ou quatre par jour, on ne sait pas lequel on retiendra dans les prochains jours.»

Une chose est certaine, le jeune ministre veut s'assurer que «les gens qui en ont besoin, la classe moyenne, ne voient pas leur fardeau fiscal augmenter».

Le ministre précise qu'il ne se contentera pas d'appliquer des compressions, et inscrit la présente démarche dans la vaste opération de «réingénierie» amorcée dans l'ensemble de l'État. «Je veux revoir tous les programmes. Des fois, on a le réflexe de toujours en ajouter et de ne pas en enlever. Parfois, on se rend compte qu'il y a des affaires qui ne marchent plus, ou qui n'ont plus de raison d'être. C'est un travail de fond, qu'on fait en deux ou trois semaines au lieu de le faire en six mois», explique le ministre.

L'annonce d'éventuelles compressions a semé l'inquiétude, tant du côté du réseau des garderies que chez les groupes qui luttent contre la pauvreté. «Aujourd'hui, c'est le lancement de la semaine des services de garde, ce sera notre cadeau, drôlement emballé», a ironisé la directrice générale de l'Association québécoise des centres de la petite enfance, Francine Lessard.

Si les compressions mettaient un frein au développement des 36 500 places en garderie manquantes pour compléter le réseau, «il y a des parents qui vont crier haut et fort. C'est très inquiétant». Une augmentation de la contribution de 5 \$ exigée des parents constituerait d'autre part une entrave à l'accessibilité pour les familles moins bien nanties, souligne Mme Lessard.

Elle espère cependant que le portrait pourra s'embellir d'ici au dépôt du budget. «Cela nous donne quelques semaines pour discuter avec nos ministres.» L'association a d'ailleurs demandé hier une rencontre d'urgence avec la ministre déléguée à la Famille, Carole Thériault.

Pour sa part, la Fédération des femmes du Québec est très préoccupée par la perspective de compressions dans ce ministère à caractère éminemment social: «quel que soit l'endroit où ils touchent, on est mal pris», s'exclame Mme Barbot.

Elle rappelle que les groupes sociaux s'étaient opposés, lors de la campagne électorale, au plan libéral qui projetait de hausser seulement les budgets de la Santé et de l'Éducation. «On disait que ce n'était pas possible de tout arrêter pour ne faire que deux choses, sinon, on n'aurait pas besoin de gouvernement. Là, il ne s'agit même pas de faire du surplus, il s'agit d'une ponction dans un ministère à caractère social.» Si les nouvelles sont aussi mauvaises que la situation qui se profile pour l'instant, Vivian Barbot promet un «été chaud» au gouvernement libéral.

D'ici là, elle aura les yeux rivés sur le prochain budget, espérant y trouver les mesures urgentes exigées par les groupes anti-pauvreté, telles que la gratuité des médicaments pour les personnes à l'aide sociale et les personnes âgées, ainsi que l'instauration d'un barème plancher à l'aide sociale.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le *Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

PRATIQUES

SUITE DE LA PAGE 1

Les contrats stipulent habituellement que les agences de communication doivent demander trois soumissions pour les tâches à sous-traiter dont la valeur estimative dépasse 25 000 \$, afin d'assurer l'optimisation des ressources du gouvernement du Canada. Or, on trouve peu d'indices dans les dossiers qui laissent supposer qu'un tel processus concurrentiel ait été suivi.

Le rapport interne, qui portait sur un échantillon de 126 commandites, fait état d'un enchevêtrement complexe des liens de propriété entre les agences de communication impliquées. «Certains employés d'agences de communication ont facturé leurs services à titre d'employés de deux agences distinctes», illustre-t-on pour mettre en doute la facturation des agences.

Jusqu'à présent, les médias avaient fait état de cette copieuse marge de 15 % (les 12 % plus les 3 %) que touchaient les agences de publicité, mais celle de 17,65 % était inconnue. «Ce sont deux choses différentes», confirme Jocelyne Limoges, attachée de presse à TPSGC.

En chambre, le ministre responsable des Travaux publics, Ralph Goodale, n'a pas voulu «défendre l'indéfendable». «De toute évidence, ça me semble très problématique», a-t-il dit par la suite à propos de la commission dans les cas de sous-traitance.

Il y aurait encore 12 enquêtes de la Gendarmerie royale canadienne encore en cours. Une seule a été fermée, parce que la GRC n'a rien trouvé pour porter des accusations criminelles. Ce n'est pas parce que la GRC ne trouve pas matière à poursuite criminelle que le gouvernement ne fait rien pour autant, a fait valoir M. Goodale. Il a rappelé que le gouvernement retenait toujours quatre millions de dollars qu'il aurait dû verser aux agences pour du travail déjà accompli. Cet argent ne leur sera remis que lorsque la preuve aura été faite qu'aucun trop-payé ne leur a été versé dans le passé.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a de son côté crié au «camouflage», reprochant à la GRC d'éteindre l'histoire en ne donnant pas d'informa-

tions sur les enquêtes qu'elle poursuit. «Moi j'ai l'impression que la GRC est en train d'enterrer l'affaire pour le gouvernement libéral. C'est ça qui se passe, et ça s'est grave.»

Donateur généreux

Un cas précis révélé hier par le quotidien *Globe and Mail* montre jusqu'à quel point la structure élaborée de sous-traitance pouvait devenir payante. En 1999, Ottawa avait conclu une entente de commandite avec le Groupe Everest d'un montant de 492 200 \$. De cette somme, la firme a touché les 12 % habituels, soit presque 60 000 \$. Le Groupe Everest a ensuite donné en sous-traitance la commandite à Communications Art Tellier, touchant une autre commission de 68 835 \$.

L'Agence Communications Art Tellier, propriété de Benoît Renaud, est sise au 7769, rue Tellier. A cette même adresse réside aussi l'entreprise à numéro de son frère, Alain Renaud, qui a, en 1998, fait une des plus généreuses contributions au Parti libéral du Canada, soit 63 585 \$. Cette contribution est d'autant plus généreuse qu'elle était la septième en importance pour le PLC en 1998, arrivant devant la Banque de Montréal et la CIBC, et d'autant plus significative que la compagnie à numéro de M. Renaud est maintenant en faillite, tout comme M. Renaud d'ailleurs, rapporte le quotidien *torontois*. En entrevue, M. Renaud aurait dit ne pas se souvenir d'avoir fait un tel don et ne pas savoir exactement dans quoi était spécialisée sa compagnie à numéro.

Le président du Parti libéral du Canada, Stephen Le Drew, a indiqué au *Devoir* qu'il ne savait rien de ce généreux don. «Je ne sais simplement rien à ce sujet.» Aucun des deux frères Renaud n'a rappelé *Le Devoir*, hier. Leur père Maurice, par contre, a téléphoné pour démentir les informations du *Globe and Mail*. «C'est toute de la foutaise, ça, madame.» «Benoît Renaud n'a jamais travaillé pour le gouvernement fédéral.» Et pour le Groupe Everest? «Ça je ne pourrais pas vous dire, mais il me semble que non.»

TORONTO

«Les risques de déplacement du virus en dehors de Toronto sont très faibles»

SUITE DE LA PAGE 1

Qui plus est, elle semble avoir atteint seulement des personnes en contact avec les victimes des foyers originaux d'infection et se cantonne uniquement dans quatre établissements hospitaliers de la métropole ontarienne, excluant du même coup tout risque de propagation du mal ailleurs dans la ville. Comme à l'extérieur de la province d'ailleurs...

«Les risques de déplacement du virus en dehors de Toronto sont très faibles», a commenté hier, lors d'une conférence de presse téléphonique, Marc-André Beaulieu de Santé Canada. Pour l'instant, l'épidémie a pris naissance dans le milieu hospitalier et ne touche que des patients et des travailleurs de la santé.

Néanmoins, dans la foulée de ce regain épidémique, une personne vient d'être placée en «surveillance active» dans la région de Montréal, a expliqué hier en entrevue au *Devoir* le docteur John Carsley, responsable de l'unité des maladies infectieuses à la Direction de la santé publique de Montréal. «Cette personne est entrée en contact avec nous dans les derniers jours, a-t-il expliqué. Elle a été en présence d'un patient qui réside actuellement dans un des quatre hôpitaux où le SRAS a refait surface. Nous ne lui avons pas imposé de restriction dans ses déplacements. Par contre, elle doit prendre sa température tous les jours et surveiller l'éventuelle apparition de symptômes liés au SRAS.»

Ce cas suspect évite donc, pour le moment du moins, le sort réservé par les autorités sanitaires québécoises en avril dernier à un groupe de 400 personnes environ placé en quarantaine forcée après

avoir côtoyé lors d'un congrès dans l'ouest de l'île de Montréal une personne à risque en provenance de Toronto. La Direction de la santé publique a aussi, dans les dernières semaines, encadré trois à quatre nouvelles mises en quarantaine, mais, à ce jour, le Québec n'a pas enregistré de cas de pneumonie atypique sur son territoire.

Et cela devrait continuer comme ça, croit le Dr Carsley, «puisque les mesures de prévention sont très efficaces pour le moment». Québec vient d'ailleurs, dans la foulée des nouveaux déboires de Toronto de changer ses «critères de dépistage» de cas probables, dans les hôpitaux de la province ou par l'entremise de la ligne Info-Santé, en incluant désormais des questions sur des déplacements possibles dans l'un des quatre hôpitaux de Toronto. Histoire de mettre en observation les personnes qui y seraient récemment passées... même si, reconnaît le médecin, la capitale ontarienne est loin d'être une menace pour Montréal, «vu le nombre limité de cas d'infection recensés à ce jour», dit-il.

«C'est d'ailleurs la même chose pour l'Asie», poursuit-il. Les voyageurs à risque sont désormais identifiés à leur départ, les campagnes d'information sont nombreuses dans les aéroports et nos volumes d'échange [de personnes] avec ce continent sont beaucoup moins élevés ici qu'à Vancouver qui, depuis le début de l'épidémie, n'a que très peu de cas de SRAS.»

Depuis novembre 2002, près de 8100 personnes ont été contaminées par le SRAS dans le monde. Principalement en Asie, mais aussi à Toronto, deuxième foyer d'infection en importance. 724 en sont mortes. Le bilan des victimes canadiennes s'élève lui à 27.

ONDES

SUITE DE LA PAGE 1

C'est une révolution. Depuis maintenant neuf mois, ce nouveau locataire des ondes montréalaises, situé à quelques encablures de CKAC ou de CJMS, est venu en effet bouleverser les habitudes d'écoute radiophonique de plusieurs communautés culturelles de la grande région de Montréal avec une programmation qui fleurit bon les Antilles, l'Afrique ou l'Amérique latine *made in Québec*. Le tout à grand renfort de journalistes professionnels expatriés d'Haïti, d'une sélection musicale atypique dans le paysage radiophonique québécois, mais aussi d'un émetteur de 1000 watts qui donne désormais la chance à des «minorités visibles», comme disent les fonctionnaires, d'être audibles, non plus une fois par semaine par l'entremise des radios communautaires, mais bien 24/24h, 365 jours/365 et en direct!

«C'est notre bébé, et nous en sommes très fiers», lance Jean Ernest Pierre, l'homme derrière CPAM — prononcé «Cé Pam», cela signifie «c'est à moi» en créole. Cette station vient répondre à un réel besoin dans la communauté haïtienne qui a maintenant accès à une programmation qui lui ressemble, quand elle le souhaite dans la journée, et surtout sur un territoire beaucoup plus vaste que celui couvert par les radios communautaires. Tellement, que je connais beaucoup de personnes qui depuis qu'elles ont découvert Radio Union.com ont tout simplement arraché le sélecteur de station de leur radio!»

Normal. Cinquante pour cent de la programmation est, pour une fois, directement destinée aux 120 000 membres de la communauté haïtienne installés au Québec, principalement à Montréal. Le reste s'adresse à 35 % à la communauté latino-américaine et 15 % à celles de l'Afrique, et de *facto* du Maghreb, avec une constante: une omniprésence du français à l'antenne «pour rejoindre le plus vaste auditoire possible et surtout ne pas se couper de notre communauté d'accueil», dit Steve Jecrois, le directeur de la programmation. Toutefois, nous avons aussi quelques émissions en espagnol, et lorsque les reportages qui nous viennent d'Haïti sont en créole, nous les diffusons en l'état.»

Dans un univers médiatique majoritairement francophone et anglophone, l'engouement pour CPAM — même s'il est difficile à quantifier — était prévisible, croit Luc Granger, de Cossette Marketing, «car dans les dernières années, rien n'a vraiment été fait dans les médias traditionnels et commerciaux pour se rapprocher des communautés culturelles». L'équipe de Radio Union.com le constate d'ailleurs tous les jours devant les téléphones qui ne dérogissent plus en après-midi quand Nathanaël St-Pierre, le Jean Lapierre de la communauté, s'installe au micro, avec ses invités, pour animer sa tribune téléphonique sur les préoccupations communautaires.

Intitulée *Face à Face*, l'émission de milieu d'après-midi, est prise. Le *Réveil matin* (de 6h à 9h), *Billet de retour* (de 16h à 18h) mais aussi l'émission *Chill* (le samedi de 14h30 à 16h) qui propose de la musique pour les jeunes, le sont tout autant et suscitent également le même déferlement d'appels. «Sauf pendant la présentation des bulletins de nouvelles, précise toutefois M. Pierre, car à ce moment-là, les auditeurs sont très attentifs.»

Et pour cause. Car, en matière d'information, CPAM vient «donner de l'importance à ce qui est important pour la communauté», explique M. Jecrois, et donc à ce que nous n'arrivons pas à trouver ailleurs, car la scène internationale n'intéresse les médias d'ici qu'en temps de guerre ou lors des déraillements de train, des écoulements d'aviation ou des éruptions volcaniques», ironise-t-il.

Sur les ondes de Radio Union.com, cet aspect humain, n'a guère de place. Les manchettes parlent plutôt de la vie sociale, politique ou culturelle d'Haïti et sont alimentées autant par l'équipe de journalistes de CPAM qui, à une autre époque, ont fait leur preuve à Radio Solidarité, Radio Cap Haïtien, Radio Métropole ou la Radio française de Port-au-Prince, que par les nombreux collaborateurs qui vivent encore sur l'île des Caraïbes. Les nouvelles en provenance du Congo, du Sénégal ou du Venezuela occupent aussi une place de choix au même titre d'ailleurs que les préoccupations du gouvernement Charest ou les listes d'attente dans le domaine de la santé. Quant à la météo et aux embouteillages sur le boulevard Mé-

DIABÈTE

«Si nous avions plus de donneurs, nous pourrions traiter beaucoup plus de gens»

SUITE DE LA PAGE 1

«Cette intervention représente une avancée majeure dans le traitement du diabète en Colombie-Britannique», a soutenu hier le Dr Meloche, en entrevue au *Devoir*.

Les cellules visées par ce type de transplantation sont celles qui assurent et régularisent la production d'insuline, une hormone qui permet de contrôler les niveaux de sucre dans le sang. Ces cellules permettent de compenser le dysfonctionnement du pancréas qui empêche les personnes atteintes d'un diabète de type 1 de produire leur propre insuline.

En plus de soulager les diabétiques de leurs injections quotidiennes, cette technique s'avère beaucoup plus simple que les greffes de pancréas, normalement réservées aux personnes gravement atteintes de la maladie. La greffe de ces cellules peut effectivement être réalisée en une courte intervention, sans qu'une hospitalisation ne soit nécessaire. «Cela peut se faire en chirurgie d'un jour, mais compte tenu de la nouveauté de la technique, nous gardons encore les patients pour la nuit», a expliqué hier le Dr Meloche.

Comme dans toute greffe, les patients doivent cependant recevoir des médicaments immuno-suppresseurs pour éviter les risques de rejet consécutifs à une transplantation. Jusqu'à maintenant, on observe un taux de succès de 85 % après un an.

Malgré son apparente simplicité, cette technique pourrait malheureusement n'être offerte qu'à un petit nombre de patients, compte tenu du très faible volume de donneurs décédés. On ignore aussi pour l'instant les effets à long terme de la prise de médicaments anti-rejets sur les personnes diabétiques.

«Si nous avions plus de donneurs, nous pourrions traiter beaucoup plus de gens. En fait, c'est le manque de donneurs qui limite le nombre de transplantations», a renchéri hier le Dr Meloche, codirecteur du programme de greffes de cellules d'ilots, qui s'attend à réaliser une douzaine de transplantations cette année.

Pour l'instant, seuls les patients adultes atteints de diabète de type 1 depuis plus de 10 ans, et souffrant de complications liées à cette maladie, pourront bénéficier de ce traitement. Mais on espère pouvoir un jour offrir cette cure à un plus large bassin de patients.

Un programme similaire de greffes de cellules productrices d'insuline existe également à Edmonton, mais il s'agit pour l'heure des deux seuls endroits au Canada où cette intervention est disponible. Selon le Dr Meloche, des chercheurs de l'Université de Montréal et de l'Université McGill auraient demandé des fonds pour créer des centres similaires au Québec.

«De plus en plus de centres tentent de développer cette technique, mais c'est techniquement difficile, long et coûteux. Heureusement, nous avons ici une masse critique de patients pour justifier le développement de ce type de programme», soutient ce médecin.

Pour contrer le manque de donneurs, on espère un jour développer des cellules productrices d'insuline grâce à la thérapie génique. Les médecins responsables du programme de greffe d'ilots et de pancréas soutiennent que les gènes responsables de la production d'insuline sont très bien connus des chercheurs et pourraient facilement être insérés dans les cellules qui en sont dépourvues. On comprend toutefois encore mal le mécanisme d'action de ces gènes et ce qui leur permet de doser adéquatement le niveau d'insuline dans le sang. «Il faudra encore six à huit ans avant qu'on puisse modifier des cellules génétiquement et avoir accès à des cellules productrices d'insuline que nous créons nous-mêmes», a expliqué hier le Dr Meloche.

Malgré tout, cette nouvelle technique offre déjà beaucoup d'espoir aux quelque 200 000 personnes souffrant de diabète au Canada.

tropolitain, surtout présents le matin et en fin d'après-midi, ils ramènent très vite l'auditeur à la réalité de CPAM: le soleil qui s'en dégage ne vient finalement que d'un petit studio, installé au-dessus d'un supermarché asiatique de la rue Larry Est, en plein cœur du quartier Saint-Michel à Montréal.

«Nous sommes au milieu de notre communauté», souligne Jean Ernest Pierre qui anime lui-même l'émission à caractère commercial *ConsommAction* destinée à promouvoir les produits et services offerts par les entreprises qui annoncent sur les ondes de Radio Union.com. Nous sommes aussi au Québec, et c'est une dimension qu'intègre notre programmation. Nos racines sont peut-être en Haïti, mais notre avenir, c'est ici que nous devons le construire.»

Griffith Reno, Claude Dubois, Mélanie Renaud en profitent, eux qui «tournent» régulièrement sur les ondes de CPAM et cohabitent avec Klean, Ti Kabzi, Fritzberg Daleus ou Marc-Yves Volcy, des groupes et chanteurs montréalais d'origine haïtienne. «Côté musical, nous essayons de ratisser large, avec du francophone d'ici et d'ailleurs, des chansons nostalgiques d'Haïti, dit Steve Jecrois, mais aussi des artistes de la communauté qui reflètent très bien le Québec d'aujourd'hui et que l'on n'a guère la chance d'entendre ailleurs... si ce n'est dans les émissions à saveur ethnique diffusées sur les ondes de CIBL, Radio Centre-Ville ou encore CHAA-FM, sur la Rive-Sud qui, du reste, ne semble guère s'inquiéter de la popularité grandissante de CPAM qui se targue régulièrement sur ses ondes de toucher «un bassin de deux millions d'auditeurs» — un truisme que pourraient exploiter toutes les autres stations radiophoniques couvrant la grande région de Montréal d'ailleurs!

«Radio Union vient répondre à un besoin, certes, commente Evans Desmangles du Bureau de la communauté haïtienne de Montréal. Mais ça ne vient pas faire de la concurrence aux émissions du réseau communautaire connues de la communauté depuis de nombreuses années. Au contraire, ça lui donne désormais le choix entre une radio commerciale et des radios à caractère plus public. Comme tous les gens qui vivent ici et qui se branchent soit sur Radio-Canada ou CKAC.»